Schecy de Récourt

E. MASSAROLI
LIEUTENANT-COLONEL
COMMANDANT SUPÉRIEUR DE LA PLACE DE LONGWY

LA DÉFENSE
DE
LONGWY
DEVANT
LE CONSEIL D'ENQUÊTE
ET
L'OPINION PUBLIQUE

« *Tôt ou tard, la vérité se fait jour et fait*
« *justice des erreurs ou des influences per-*
« *sonnelles et politiques.* »



PARIS
LACHAUD & BURDIN
LIBRAIRES-ÉDITEURS,
4, Place du Théâtre-Français, 4.

LA DÉFENSE

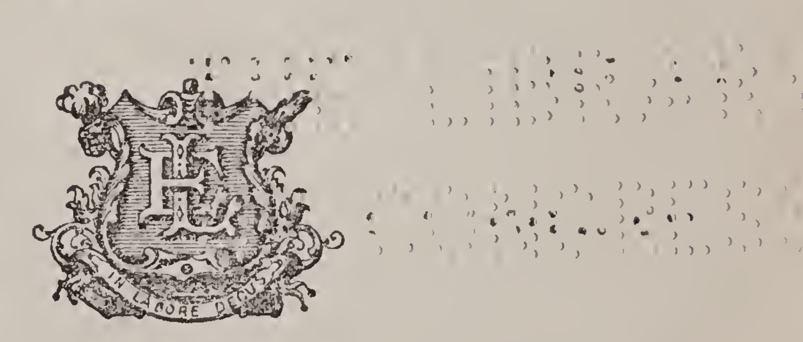
DE

LONGWY

E. MASSAROLI
LIEUTENANT-COLONEL
COMMANDANT SUPÉRIEUR DE LA PLACE DE LONGWY

LA DÉFENSE
DE
LONGWY
DEVANT
LE CONSEIL D'ENQUÊTE
ET
L'OPINION PUBLIQUE

> *« Tôt ou tard, la vérité se fait jour et fait*
> *« justice des erreurs ou des influences per-*
> *« sonnelles et politiques. »*



PARIS
LACHAUD & BURDIN
LIBRAIRES-ÉDITEURS
4, Place du Théâtre-Français, 4.

Déposition du colonel Massaroli devant le premier conseil de guerre, présidé par le duc d'Aumale ; séance du 24 novembre.

AFFAIRE DE LA CAPITULATION DE METZ

(Moniteur universel du 26 novembre 1873.)

M. LE COLONEL MASSAROLI,

Je demanderai la permission, monsieur le Président, de dire un mot sur la situation de Longwy . .

. . . .

Lors de la déclaration de guerre, les quatre compagnies du 73e de ligne que j'avais, ont été rappelées et je suis resté absolument sans troupes pendant plus de quinze jours ; je n'avais avec moi que mon capitaine du génie et un garde d'artillerie.

Il existait une brèche entre les deux bastions 5 et 6, sur laquelle était placé un pont qui donnait passage aux grosses voitures. Il fallait des bras et du temps pour remplir cette brèche et je n'avais personne; je fis appel aux industriels des environs qui m'envoyèrent de nombreux travailleurs volontaires. La population de Longwy, du reste, s'est offerte de son côté pour former une compagnie de gardes nationaux dont j'ai profité de suite. Mais pour faire des canonniers, il me fallait des artilleurs et je n'en avais point.

J'en demandai à Metz et l'on m'envoya le commandant Thillaye avec deux gardiens de batterie; je m'adressai également à Paris pour avoir des instructeurs et je reçus 69 artilleurs de la Fère. Je me suis encore adressé à Metz pour avoir une garnison un peu plus forte; mon effectif devait être de 3,600 hommes et je n'avais que deux compagnies du 44e de ligne, de 55 hommes chacune, commandées par un capitaine et trois officiers. Telle était la situation de Longwy à l'époque de son investissement et de la première sommation de l'ennemi.

Je dois rendre un hommage public à la compagnie de la garde nationale de Longwy ainsi qu'à la population de cette ville; c'est grâce à ce concours que nous avous pu boucher la brèche et travailler à faire

des abris pour nos canonniers; nous avons eu, avec les artilleurs militaires arrivés, les canonniers civils qui nous ont aidé pendant tout le temps du siége avec beaucoup de dévouement; je dois étendre mes éloges à la population de la campagne, car, ayant besoin d'augmenter le nombre des défenseurs, j'ai dû faire appel aux maires de l'arrondissement; j'ai reçu d'abord, après les évènements de septembre, 300 évadés de Sedan, dont beaucoup appartenaient aux environs de Longwy, qui avaient cherché à se rapprocher de leur ville et qui étaient venus m'offrir leurs services pour ne pas s'éloigner de chez eux; c'était donc encore la population du pays.

Avec ce noyau de 300 hommes j'ai pu organiser un petit bataillon, et, à cet effet, j'ai institué un conseil de révision dans la Place. Les Maires ou leurs adjoints, malgré la présence de l'ennemi, sont venus avec les jeunes gens de leurs communes depuis Briey et Conflans; j'avais envoyé des gendarmes déguisés avec des instructions; mais tous ces jeunes gens sont venus de grand cœur à Longwy; ils ont passé devant le conseil de révision et ils ont été incorporés dans un bataillon régulier; je n'ai pas voulu de mobiles et je les ai incorporés au 44e de ligne. Eusuite, je me suis adressé au général Bourbaki, à Lille, pour en faire deux petits bataillons qui ont été décrétés le

1er novembre sous le titre de 9e et 10e bataillons d'infanterie de marche. Tous ces jeunes gens appartenaient aux arrondissements de Briey et de Longwy. Il est donc juste de rendre un égal hommage à la population de la ville et à celle de la campagne, etc., etc.

AVANT-PROPOS

La loi pour l'armée de mer dit : tout commandant de navire est tenu de justifier devant un Conseil de Guerre de la perte du bâtiment dont le commandement lui a été confié ;

Pourquoi n'avoir pas appliqué cette loi à tout commandant de place qui a perdu sa place en capitulant? Dès le lendemain de la capitulation de Longwy, le 26 janvier 1871, j'en ai fait la demande dans mon premier rapport au ministre de la Guerre à Tours ;

Pourquoi avoir remplacé le Conseil de Guerre par un conseil d'Enquête? et dans ce cas pourquoi se borner à la publication du procès-verbal seul sans l'accompagner des questions et des réponses des séances?

Le premier offre toutes les garanties pour la

défense et la connaissance de la vérité; Elle ressort pleine et entière des débats contradictoires et des témoignages qu'il est toujours permis d'invoquer.

Le second n'en présente aucune; il laisse le champ libre à toutes les influences personnelles, et aux divers points de vue où peut être amené à se placer chacun des membres qui le composent selon ses propres idées et ses opinions.

Strasbourg et d'autres places en sont un exemple. Le procès-verbal de Longwy est une preuve encore plus frappante du résultat produit par le Conseil d'Enquête, qui en dehors du commandant de place n'a entendu que *deux* membres du conseil de Défense sur *sept* qui en faisaient partie; comment a-t-il pu approfondir la vérité dans une séance qui n'a pas duré une heure pour chacun et qui a laissé l'impression d'une simple formalité dont le résultat attendu ne semblait devoir être qu'un éloge au lieu d'un blâme; car, les questions, aussi bien que les réponses qui paraissaient consenties et admises

par le conseil et qui pendant cette séance du 7 mai ont provoqué plusieurs fois des éloges, le procès verbal les passe toutes sous silence et ne reproduit absolument rien dans sa rédaction.

La lecture et l'examen des documents officiels qui suivent, relatifs à la défense de Longwy, que j'ai pu conserver et qui sont la copie exacte du dossier remis entre les mains du conseil d'Enquête, ne peuvent que faire naître la pensée d'un véritable parti-pris de cacher ou d'atténuer ce qui peut donner lieu à des éloges, et de grossir ce qui ne devrait être qu'un léger sujet de blâme.

Ces documents se composent :

1° De la copie des ordres de la place les plus marquants par numéros et par dates à partir du mois d'août, époque de la première sommation et de l'investissement.

2° Copie du rapport au ministre de la Guerre contenant le journal du siège et de la défense de la place suivi de la copie du texte de la capitulation.

3° Lettre adressée le 5 septembre 1870 au ministre de la Guerre au sujet de la perte du premier rapport et du travail des propositions de récompenses en faveur des défenseurs de Longwy.

4° Lettre au ministre de la Guerre en date du 31 mai 1872 pour rectifier les erreurs matérielles du procès-verbal d'enquête établie à la date du 7 mai 1872.

Saint-Omer, le 15 juin 1872.

Le lieutenant-colonel en retraite;

MASSAROLI.

10 novembre 1873. — *P. S.* — L'intérêt de la discipline de l'armée et ma promesse faite au ministre de la Guerre général de Cissey m'avaient empêché de publier ce mémoire; aujourd'hui, ayant reçu ma retraite, ces motifs n'existent plus il est temps de faire connaître la vérité après deux années de silence et de résignation;

Dans une lettre datée de Versailles du 1er juil-

let 1873, le général Pourcet en demandant pour ma fille aînée un bureau de Poste au ministre de la Guerre général Du Barail s'exprime ainsi :

« Par suite de renseignements incomplets, le conseil d'enquête a cru devoir adresser quelques blâmes à l'ancien commandant de la place de Longwy en 1870, et le colonel a été mis prématurément à la retraite ;

En portant une lumière plus complète sur les faits reprochés au colonel Massaroli, l'Instruction de la capitulation de Metz a constaté que le colonel Massaroli, avait fait preuve à Longwy d'une grande activité, d'un énergique dévouement au devoir, d'un ardent patriotisme enfin et je considérerai comme une réparation d'accorder à sa fille une position qui lui permît de venir en aide à sa famille sans fortune. »

PLACE DE LONGWY

—

ÉTAT DE SIÈGE

—

Ordre N° 14

Soldats, Habitants de Longwy,

Le Prince Royal de Prusse a envoyé ce matin en parlementaire, un officier supérieur de hussards pour sommer la Place de se rendre ; le lieutenant-colonel commandant la Place a répondu à cette sommation par un refus péremptoire. Il a ajouté que la Place de Longwy (bien qu'elle fut loin de l'être) (1), était prête depuis longtemps

(1) La pensée du Commandant dès cette première sommation est de tromper l'ennemi sur la force de sa garnison, sur l'état de la Place et de se donner le temps d'exécuter les travaux de fortification et d'organisation pour les défenseurs ; or, le 17 août, l'armement de sûreté n'était pas encore en place ; on travaillait aux abris sur les remparts et à achever de fermer une large brèche au

à recevoir l'ennemi et qu'elle serait défendue à toute extrémité par ses habitants organisés en bons canonniers et par sa brave quoique bien faible garnison.

Attendons l'ennemi avec confiance; comptez sur moi comme je compte sur votre patriotisme; seulement, obéissez à mes ordres promptement, mais sans précipitation; si vous avez le calme, le sang-froid qui distinguent les vieux soldats et une discipline sévère, je puis répondre du succès de la défense et de conserver à la France et à l'Empereur une forteresse qui, par son énergique résistance peut devenir un des appuis de l'armée et un des boulevards de l'Empire.

Dès aujourd'hui, 27 août, la place étant investie, les divers corps de la garnison ont droit à la solde de guerre et aux vivres de campagne; toutefois, les officiers et employés militaires de toutes armes continueront comme par le passé à s'approvisionner en vivres et en logements. Dans ce cas, ils toucheront la solde ordinaire plus l'indemnité de rassemblement. Le service de la Place sera

---

bastion 6; il fallait donc payer d'audace et c'est ce qu'il faisait en répondant que la place était prête.

Le procès-verbal du 7 mai du Conseil d'enquête ne dit rien à ce sujet, si ce n'est que la Place était « en bon état, » ce qui n'a pu être vrai qu'après deux et trois mois de travaux incessants. Pourquoi ne pas rejeter la faute sur qui de droit; sur l'incurie de ceux qui n'avaient rien prévu ni rien préparé? Mais alors il fallait accuser le Gouvernement déchu!...

commandé autant que possible suivant l'article 252 du titre 5 sur l'état de siége.

Longwy, le 27 août 1870.

Le Lt-Colonel commandant la Place

Signé : Massaroli.

PLACE DE LONGWY

ÉTAT DE SIÈGE

Ordre N° 18

Soldats, Habitants de Longwy,

L'article 255 du réglement sur le service des Places, État de Siége, dit : « Le Commandant d'une place de « guerre doit rester sourd aux bruits répandus par la » malveillance et aux nouvelles que l'ennemi lui ferait « parvenir ; résister aux insinuations et ne pas souffrir « que son courage ni celui de la garnison qu'il commande « soient ébranlés par les événements. »

Ce qui est le devoir du Chef est aussi le devoir de

tous ; réstez sourds aux bruits quels qu'ils soient, vrais ou faux ; ne vous laissez pas ébranler par des nouvelles que l'ennemi invente pour le besoin de sa cause et que des personnes dignes de foi, parties de Sedan le 3 septembre au matin démentent formellement (1).

Souvenez-vous que, quand bien même nous aurions perdu une armée et quelques généraux, il y a nos places fortes dont aucune ne s'est encore rendue ; il y a Paris, les Chambres, un Gouvernement, il y a la France !

C'est du Gouvernement français, quel qu'il soit, c'est de la France seule que nous devons accepter des nouvelles et des ordres.

Soldats, Habitants de Longwy,

Restons serrés autour du drapeau de la France, défendons-le avec la conscience du devoir et avec l'énergie du patriotisme et on dira que la petite forteresse de Longwy a bien mérité de la Patrie. Vive la France !...

Longwy, le 4 septembre 1870.

Le Lt-Colonel commandant la Place,

Signé : Massaroli.

---

(1) Malheureusement la nouvelle n'était que trop vraie ; mais il fallait empêcher le découragement.

PLACE DE LONGWY

ÉTAT DE SIÈGE.

Ordre N° 20.

Le 29 août, deux jours après la sommation de l'ennemi, sommation repoussée vigoureusement par la Place investie dont l'effectif était alors de 110 hommes du 44e d'infanterie de ligne, 69 artilleurs de la 2e batterie du 8e régiment d'artillerie, 160 douaniers repliés de la veille, quelques gendarmes et forestiers (1) et dont la fortification ne possédait même pas l'armement de sûreté, le lieutenant-

---

(1) La pensée du commandant se manifeste ici plus clairement encore. Il veut masquer la faiblesse de sa garnison, faire croire à l'ennemi qu'il est fort et l'empêcher ainsi de se rapprocher de la Place. Avec moins de 300 hommes d'effectif, il exécute une sortie audacieuse à 20 kilom., surprend l'ennemi et détruit un escadron.

Pourquoi le procès-verbal d'enquête ne mentionne-t-il rien à ce sujet? Il dit, la garnison était de 2,000 hommes, oui, au 1er novembre, mais au 29 août, elle n'était que de 110 hommes du 44e avec 1 capitaine et 3 officiers, plus les 69 artilleurs du capitaine Rive et les douaniers repliés de la veille.

Le commandant par des sorties incessantes voulait se donner le temps d'organiser, d'abord 1 bataillon, puis 2 bataillons de marche; au 1er novembre, ils étaient décrétés 9e et 10e bataillons de marche. Le conseil n'avait-il pas là un sujet d'éloge pour avoir déployé tant de persévérance et accompli tant de travaux et pour avoir créé et organisé la défense pour laquelle le gouvernement n'avait absolument rien fait. Au lieu de cela, il ne songe qu'à cacher son incurie.

colonel commandant était informé qu'un escadron de hussards de la garde royale de Prusse de 140 chevaux, s'était établi à Audun-le-Tiche en face d'Œsche, frontière du Luxembourg « à 20 kilomètres de Longwy. »

Cette cavalerie faisait de nombreuses réquisitions et son commandant avait fait garotter et menaçait de fusiller le maire de Redange qui avait montré de l'énergie pour notre cause.

Voulant masquer sa faiblesse par une opération audacieuse, il résolut en même temps de punir l'ennemi et de le surprendre par une marche de nuit. Par ses ordres, un détachement de 150 hommes dont 111 douaniers, le reste gendarmes et forestiers, tous connaissant parfaitement le pays commandé par le capitaine des douanes Lostie de Khéror, sortit secrètement de la place à 11 heures du soir le 29 août et se porta par une marche de nuit rapide et bien combinée sur Audun-le-Tiche.

Cette petite expédition bien conduite a eu un succès complet; l'ennemi surpris a eu 50 à 60 hommes tués ou blessés; parmi les tués, le capitaine et le lieutenant; le reste a fui dans le Luxembourg qui les a désarmés; on lui a fait 14 prisonniers, ramené 32 chevaux harnachés ainsi que des armes, voitures et munitions.

Notre perte a été de deux préposés tués et quatre autres blessés dont deux grièvement; plus deux forestiers et un gendarme blessés grièvement.

En outre de M. le capitaine Lostie de Khéror qui a conduit cette expédition avec beaucoup de vigueur et d'intelligence, le commandant est heureux de porter à l'ordre du jour les officiers, sous-officiers et soldats dont les noms suivent et qui se sont fait particulièrement remarquer dans le combat du 30 août à Audun-le-Tiche.

Zwicfel, Jean, lieutenant des douanes a conduit son détachement dans les rues du village avec beaucoup d'énergie.

Colin, Louis, garde général des forêts, ff. d'officier a puissamment secondé le lieutenant Zwicfel.

Coutin, maréchal-des-logis, commandant la gendarmerie de Longwy, a chargé l'ennemi avec vigueur à la tête de ses gendarmes à cheval et l'a poursuivi jusqu'à la frontière du Luxembourg.

Thouvenin, Hubert, brigadier des douanes a tué un officier prussien.

Istasse, Jean-Baptiste, brigadier des douanes a tué trois prussiens.

Lafond, Louis, préposé, a tué cinq prussiens en luttant avec eux dans une maison prise d'assaut.

Brunvarlet, Christophe, préposé, qui a été tué d'un coup de feu à la tête.

Bastian, Michel, préposé, qui a été tué d'un coup de feu à la région du cœur.

Lafolie, Auguste, luxation de l'épaule par des coups de crosse de fusil.

Tabouret, Antoine, préposé, coup de feu qui a traversé la poitrine « n'a pas succombé, mais incapable de servir. »

Tarnus, Nicolas, préposé, a fait deux prisonniers.

Roussel, Nicolas, brigadier de gendarmerie, a tué un cavalier ennemi en le chargeant, très-brave.

Redinger, Jean, gendarme, même note.

Becker, Adolphe, forestier, a servi d'éclaireur, a reçu une balle morte ; forte contusion à la jambe.

Blanchard, Jean-Baptiste, forestier, a résisté à trois cavaliers prussiens et a reçu des coups de crosse qui lui ont fortement contusionné la tête.

Bassompierre, Charles, préposé, a fait preuve d'une grande bravoure.

Longwy, le 8 septembre 1870.

Le Lt-Colonel commandant

Signé : MASSAROLI.

PLACE DE LONGWY

ÉTAT DE SIÈGE.

Ordre N° 32.

Le 20 septembre, le lieutenant-colonel commandant était informé à neuf heures du soir qu'un détachement prussien

venait d'arriver au village d'Arrancy (Meuse) à environ 22 kilomètres de Longwy, pour y séjourner. Il se composait d'une compagnie régulière d'infanterie de 250 hommes, la douzième du 35e régiment de Brandebourg et de 50 cavaliers.

A minuit, un détachement de 450 hommes d'infanterie presque tous échappés des prisonniers de Sedan (1) et arrivés tout récemment dans la place, plus quelques appelés de 25 à 35 ans et trente cavaliers de la garnison (gendarmes et artilleurs) sortaient sous le commandement du capitaine Morel du 44e de ligne, et par une marche de nuit rapide surprenait au point du jour les Prussiens, qui essayèrent en vain de défendre leur position.

Nos soldats entrés dans les rues du village, pendant que le pont sur la Creuse et les principales positions étaient gardées, attaquaient l'ennemi avec la plus grande vigueur, désireux qu'ils étaient de venger leurs souffrances et leurs malheurs immérités.

---

(1) Environ 300 évadés de Sedan, officiers, sous-officiers et soldats ont formé dès lors le noyau d'un premier bataillon de marche; avec les appelés de 25 à 35 et les conscrits de 1870, le commandant a pu former un second bataillon de marche; ils ont été prêts et décrétés par le ministre de la guerre à Tours 9e et 10e; à la date du 1er novembre habillés, armés et équipés; le Conseil d'enquête se garde bien d'en parler et d'en faire ressortir le mérite pour le commandant, et cependant quel est l'article du règlement qui prescrit à un commandant de place de créer les forces et les moyens qu'on ne lui a pas donnés?

Le combat s'engagea dans les rues et dans les maisons qu'il fallut prendre d'assaut.

Un grand nombre de prussiens, d'après les renseignements les plus authentiques, de 80 à 90 furent tués ou blessés, parmi les tués 2 officiers; 30 furent faits prisonniers presque tous sous-officiers et caporaux, et la comptabilité de la 12e compagnie du 35e régiment de Brandebourg tomba entre nos mains.

Les pertes de notre côté ont été de six tués, treize blessés et deux disparus.

L'attaque commencée à 5 heures du matin était terminée à 7 heures ; se conformant aux instructions précises qui étaient d'éviter de donner le temps aux troupes prussiennes de Mercy-le-Haut, Mercy-le-Bas, Pierrepont et Longuyon d'arriver sur le lieu du combat en nombre trop supérieur, le chef du détachement fit sonner le ralliement et les troupes se replièrent en bon ordre sur Longwy, où elles rentraient à 11 heures du matin.

Le capitaine Morel mérite des éloges pour avoir exécuté rapidement et selon les ordres reçus ce vigoureux coup de main à une distance aussi considérable de Longwy et pour ainsi dire au milieu de l'ennemi posté en nombre dans tous les villages environnant le point d'attaque.

En outre du capitaine Morel, les officiers, sous-officiers et soldats dont les noms suivent, méritent d'être cités

comme s'étant particulièrement fait remarquer dans le combat d'Arrancy.

MM. Fallot et Adam, lieutenants au 44e de ligne qui ont combattu à la tête de leurs soldats dans les rues et en prenant d'assaut les maisons d'Arrancy avec beaucoup d'entrain et d'énergie.

Blethener, sous-lieutenant au 2e chasseurs d'Afrique, évadé de Sedan, commandant la cavalerie, et *Coutin*, maréchal-des-logis commandant la gendarmerie qui ont chargé le demi-escadron avec vigueur, éclairé le pays et protégé l'arrière-garde au retour.

Abry, sergent au 44e a tué 3 prussiens en prenant à la tête de sa section une maison d'assaut.

Braye, sergent au 47e évadé de Sedan, a tué 5 prussiens en luttant avec eux à l'assaut d'une maison.

Renault, sergent au 44e a tué 4 prussiens.

Vincent, sergent au 44e a tué 4 prussiens.

Melianich, soldat au 1er tirailleurs, tué 1 et pris 2 prussiens.

Mohamed, soldat au 3e tirailleurs, tué 4 prussiens.

Goizel, soldat au 44e a tué 1 officier ennemi.

Lemonnier, soldat au 44e (blessé).

Zurka, appelé (blessé).

Harrat, appelé au 1er zouaves, (blessé).

Longwy, le 5 octobre 1870.

Le Lt-Colonel commandant

Signé : MASSAROLI.

PLACE DE LONGWY

ÉTAT DE SIÈGE.

Ordre N° 36.

Il est ordonné au sergent Braye (1), Nicolas-Théophile, du 47e de ligne de prendre le commandement d'une section composée de 2 sergents (2e sergent Delong du 47e) 4 caporaux et 50 à 60 hommes du bataillon de marche.

Cette section dite des francs-tireurs de Longwy, a pour mission d'attaquer l'ennemi et de l'empêcher de faire des réquisitions dans nos villages. Elle est complètement à la disposition du commandant de la Place qui la fera sortir à quelqu'heure que ce soit de jour et de nuit.

Elle parcourra le pays sans trop s'éloigner de la Place, tendra des embuscades dans les bois et dans les passages favorables, harcèlera l'ennemi, lui prendra ses convois, enlèvera ses vedettes, et assurera par tous les moyens possibles de bonne guerre la sécurité des environs de Longwy.

La section des francs-tireurs ne restera au-dehors que le

---

(1) Ce sous-officier évadé de Sedan, d'une force et d'une intrépidité extraordinaire, était né à Briey et connaissait à fond tout l'arrondissement. Il a été fait chevalier.

temps nécessaire à ses opérations et rentrera à Longwy chaque fois afin de s'y reposer et d'y prendre des vivres.

Le sergent Braye, maintiendra parmi sa troupe la plus sévère discipline ; il pourra accepter au besoin pour elle l'hospitalité des habitants des villages qu'il est chargé de protéger, mais il lui est formellement interdit d'en abuser et d'exiger des réquisitions forcées.

Longwy, le 20 octobre 1870.

Le Lt-Colonel commandant

Signé : MASSAROLI.

PLACE DE LONGWY.

—

ÉTAT DE SIÈGE.

—

Ordre N° 41.

Le lieutenant-colonel commandant est heureux de témoigner sa satisfaction aux troupes qui ont pris part à la sortie du 19 octobre. Cette sortie a d'abord eu pour résultat de forcer les cavaliers ennemis à battre en retraite et de dégager les artilleurs qui s'étaient exposés sans armes

pour la promenade des chevaux, malgré les ordres donnés, à une trop grande distance de la Place.

Le petit détachement d'infanterie envoyé par le capitaine Morel, pour tourner l'ennemi sous les ordres du sergent Braye ainsi que les gardes nationaux de Longwy (bas) sous les ordres de leur lieutenant, M. le baron Hippolyte d'Huard, au nombre d'environ 35 hommes ont rempli leur mission avec beaucoup de sang-froid et d'énergie ; ils ont fait perdre dans le bois du Hapt (12 kil.) à l'ennemi, 22 tués, dont le capitaine commandant (comte Pulskau) avec son lieutenant et 8 blessés ; en outre 2 prisonniers, dont le maréchal-des-logis de Frétag (Georges) et 20 à 25 chevaux tués ou blessés.

Ce petit fait d'armes prouve ce que peuvent faire quelques hommes résolus, connaissant le pays et sachant bien choisir leur position et leur embuscade d'où ils ont pu surprendre l'ennemi qui n'a pu leur faire aucun mal.

Se sont particulièrement distingués :

Le sergent *Braye*, commandant le détachement d'infanterie.

Le baron *D'Huard*, Hyppolite, lieutenant des canonniers de Longwy.

Stephano, Joseph, canonnier de Longwy (bas).

Feltz, canonnier de Longwy (haut), qui a tué le comte Pulskau.

Mutelet, sergent-major (venu en volontaire).

Massaroli, Charles, franc-tireur, et canonnier volontaire, âgé de dix-sept ans qui a fait prisonnier le maréchal des logis de Freytag (George).

Longwy, le 22 octobre 1870.

Le Lt-Colonel commandant

Signé : MASSAROLI.

PLACE DE LONGWY

ETAT DE SIÈGE

Ordre N° 58.

La sortie exécutée hier par une partie de la garnison avait pour but principal d'attirer l'attention de l'ennemi sur un point éloigné de Cutry dont le génie faisait sauter le viaduc sur la voie ferrée de Longuion à Longwy, opération qui a pleinement réussi.

En outre, la démonstration en avant de Tellancourt sur Longuyon devait en faire sortir un bataillon de chasseurs à pied et 200 cavaliers que notre colonne avait l'ordre d'attaquer vigoureusement.

L'ennemi s'est tenu prudemment renfermé dans la ville

et n'a pas osé se montrer ; il a perdu toutefois 2 cavaliers tués par l'avant-garde.

Le lieutenant-colonel commandant félicite les troupes du bon ordre observé pendant la marche, des bonnes dispositions prises pour l'attaque et de l'ardeur dont elles ont fait preuve.

Longwy, le 26 novembre 1870.

Le Lt-Colonel commandant

Signé : Massaroli.

PLACE DE LONGWY

—

ÉTAT DE SIÈGE

—

Ordre N° 59.

L'ennemi s'approche de Longwy et sera sous nos murs dans 2 ou 3 jours.

Le lieutenant-colonel commandant croit devoir renouveler aux habitants l'expression de sa ferme résolution de résister au bombardement et à l'incendie, suite inévitable de l'attaque prochaine de l'ennemi.

Tant qu'il lui restera des canons, des vivres et des munitions, Longwy tiendra bon et imitera l'exemple de ces villes qui, comme Paris, Bitche et Phalsbourg ont su tenir si haut le drapeau de la France.

En conséquence les personnes qui ne se sentent ni la force, ni l'intention de subir les conséquences d'un siège ou d'un bombardement sont invitées une dernière fois à se hâter aujourd'hui ou demain de quitter la ville.

Le consul de France à Arlon a pris ses dispositions pour recueillir les familles et leur assurer un asile convenable.

Longwy, le 26 décembre 1870.

Le Lt-Colonel commandant

Signé : MASSAROLI.

PLACE DE LONGWY

ÉTAT DE SIÈGE

Ordre N° 36.

Le 1er décembre, l'ennemi occupait toute la ligne d'investissement autour de la place formée par Villers-la-

Montagne, Chenières, Cutry et Tellancourt. Les villages qui s'échelonnent depuis cette première ligne étaient tous également occupés plus ou moins fortement jusqu'à Longuyon.

Une reconnaissance fut envoyée dès le matin avant le jour pour enlever le poste avancé de Chenières.

La section des francs-tireurs commandée par le sergent Braye, parvint sans être vue jusqu'au bois en avant du village et attaqua brusquement le poste établi dans la baraque sur la lisière du bois et près de la maison Pierron ; sur 18 hommes qui composaient ce poste, quatre furent tués et cinq blessés gravement.

Les autres se refugièrent derrière le mur du jardin de la maison Collignon et continuèrent à tirailler avec la section embusquée dans le bois ; deux cavaliers qui se montrèrent à l'arrière-garde au moment où les francs-tireurs battaient en retraite, furent atteints et blessés grièvement par le sergent en 2e, Delong.

Vers une heure après-midi, les deux bataillons, 9e et 10e d'infanterie de marche, commandants Morel et Dominique, nouvellement organisés et décrétés par le Ministre de la Guerre, à Tours, en date du 1er novembre, ainsi que la Compagnie des Douanes de M. le capitaine de Kérorr, marchèrent sur Aucourt (8 kil.) afin d'aller reconnaître la force de l'ennemi à Villers-la-Montagne (10 kil.). L'infanterie prussienne s'y était retranchée et

barricadée dans les rues ; la cavalerie voulut sortir et quelques cavaliers qui vinrent caracoler sur notre ligne de tirailleurs formée par la Compagnie des Douanes furent atteints et blessés par le feu des Douaniers qui ont montré leur solidité et leur sang-froid habituels.

Le but de la reconnaissance qui était de reconnaître la force de l'ennemi (environ 1500 hommes) et de protéger la section des Francs-Tireurs étant atteint en même temps, les troupes sont rentrées à la nuit après avoir fait éprouver à l'ennemi une perte de cinq tués et huit blessés.

L'honneur de la journée appartient au sergent Braye qui a conduit sa section avec sa bravoure accoutumée ; au sergent Delong qui a tué ou blessé deux cavaliers en soutenant l'arrière-garde ; aux nommés Voldez, ex-soldat belge et Lescot, francs-tireurs, qui ont tué deux prussiens et ont été blessés, et au sergent Barthélémy, des Douanes, qui a démonté et blessé deux cavaliers.

Longwy, le 5 décembre 1870.

Le Lt-Colonel commandant,

Signé : MASSAROLI.

PLACE DE LONGWY

ÉTAT DE SIÈGE

Ordre N° 66

Dans la nuit du 7 au 8 décembre, la section des Francs-Tireurs du sergent Braye a tué un hulan et blessé trois autres qui formaient le poste de vedettes de Villers-la-Chèvre (6 kil.).

Hier, la section sortie à 6 heures du soir pour appuyer une arrestation opérée par la gendarmerie, s'est dirigée sur Cons-la-Granville (10 kil.) où l'ennemi avait envoyé une patrouille de un sergent, un caporal et 12 hommes.

L'attaquer, en tuer trois, en blesser deux et faire les neuf autres prisonniers (53e de ligne) fut l'affaire d'un instant pour les francs-tireurs du 10e bataillon de marche ; déjà le 1er novembre au matin, ils avaient fait perdre 11 hommes à l'ennemi en avant de Chenières. La section a donc causé en deux ou trois attaques successives une perte d'environ 37 hommes aux Prussiens (1).

En outre, du sergent Braye, commandant la section, je

(1) Trois jours après un caporal et huit hommes du 64e de ligne prussien d'avant-garde ont été, 3 tués et les autres faits prisonniers par le sergent Braye, à Ancourt, en avant de Villers-la-Montagne.

dois citer le sergent en 2e Delong, les nommés Greffier, blessé, Lemarchand (les deux mains traversées), Voldez, blessé, Prévost et Pierre, qui seront portés à la 1re classe à compter d'aujourd'hui, 11 décembre ; les soldats belges (subsistants) devront tous être incorporés à la même date, si c'est possible.

Longwy, le 11 décembre 1870.

Le Lt-Colonel commandant,

Signé : MASSAROLI.

PLACE DE LONGWY

ÉTAT DE SIÈGE

Ordre N° 75.

Une reconnaissance offensive a été ordonnée dans la nuit du 26 au 27 décembre aux 9e et 10e bataillons de marche sur les villages de Tellancourt et de Fresnoy-la-Montagne (10 kil.), et à 1 kilomètre l'un de l'autre. Les douanes étaient en réserve à Villers-la-Chèvre (150 hom.), capitaines de Khéror et Barratte (ce dernier est mort peu après des suites de ses fatigues).

Les instructions données aux chefs de bataillon Morel et Dominique étaient identiques. Ils devaient surprendre ou éviter les avant-postes, cerner les deux villages, y entrer résolument à la tête du gros de leurs forces et attaquer vigoureusement l'ennemi en occupant les villages assez longtemps pour pouvoir s'assurer qu'il n'y avait point d'artillerie de gros calibre et qu'il n'avait pas commencé des travaux pour établir des batteries de siége. Ils devaient ensuite rallier leurs troupes et se retirer sur Longwy par la route des bois de Saint-Pancré, Cosne et Romain; ces instructions ont été pleinement exécutées.

De l'aveu de l'ennemi, Tellancourt était occupé par 600 hommes d'infanterie, et Fresnoy par 560 hommes; la reconnaissance a réussi par suite de la vigueur de l'attaque sur un ennemi à peine revenu de sa surprise, sans quoi nos pertes eussent été plus fortes. Elle a été exécutée par des troupes inférieures en nombre (450 hom. au plus par bataillon) et composées en grande partie de jeunes soldats peu habitués au feu contre des soldats aguerris et fortement retranchés dans les rues et les maisons barricadées, et qui ont dû être enlevées par l'exemple de leurs officiers et sous-officiers.

A ce double point de vue, les 9e et 10e bataillons de marche et leurs commandants ont droit à des éloges, abstraction faite de quelques hommes qui se sont débandés, oubliant tous leurs devoirs. Des exemples sévères à

à cet égard seront faits si les mêmes actes se renouvellent à l'avenir.

Le 9e bataillon a eu 2 tués et 10 blessés; le 10e bataillon 1 tué et 15 blessés; un officier a été fait prisonnier, ainsi que trois sous-officiers et soldats; les pertes de l'ennemi ne peuvent être que difficilement précisées. Toutefois, d'après les renseignements fournis, elles seraient de 90 hommes à 100 tués ou blessés, 5 prisonniers dont l'aide de camp (M. Merrem) du colonel commandant comte Schmettau, lequel a pu se sauver presque nu par une issue dérobée et 5 chevaux d'officiers supérieurs pris dans la même maison.

Se sont fait remarquer particulièrement dans les deux combats de Tellancourt et de Fresnoy-la-Montagne, les officiers, sous-officiers et soldats dont les noms suivent et qui sont signalés dans les rapports des chefs de corps.

Dans le 9e bataillon de marche :

MM. les capitaines *Fallot* et *Gossard* qui se sont précipités avec le chef de bataillon Morel dans le village de Fresnoy, malgré une violente fusillade, à la tête de deux compagnies en entraînant les hommes.

Le sergent-major *Trinquart*, 1re compagnie, qui, à deux reprises, a traversé le village de Fresnoy au milieu du feu pour rallier les soldats.

Le nommé *Lelouvier* Joseph, de la 2e compagnie, qui, atteint de quatre coups de feu, a continué à marcher avec

sa compagnie en portant son fusil jusqu'à Cosne où là seulement il a consenti à monter en voiture.

Le sergent *Lotrousse*, qui s'est bravement porté au milieu de la fusillade à la tête de la section des francs-tireurs de son bataillon.

Les nommés *Caye*, *Coune*, *Martin* et *Ravel* de la 1re compagnie; *Dallay*, *Pouruel*, de la 2e compagnie; *Thirion*, de la troisième et le caporal *Ansaldi* de la 4e.

Le docteur *Bonnefond* qui a soigné et recueilli les blessés au milieu des balles.

Dans le 10e bataillon de marche :

Le commandant *Dominique* qui a montré beaucoup de vigueur dans l'attaque de Tellancourt, ainsi que le capitaine adjudant major *Adam*.

Le capitaine *Jubert*, commandant la 1re compagnie qui a contribué à faire prisonnier l'aide de camp du colonel comte Schmettau, M. Merrem, en s'emparant de la maison n° 1, et a reçu dans ses effets trois coups de feu dont une contusion au cou.

Le lieutenant *Pierrat* qui s'est précipité, lui second, dans la cour de la maison au milieu d'un peloton de Prussiens qui l'ont fusillé à bout portant et l'ont fait prisonnier (a été échangé contre l'aide-de-camp). Le soldat *Arbitre* qui l'accompagnait a été tué.

Le lieutenant de *Saintignon*, de la 1re compagnie, a été remarquable de vigueur et de sang-froid, ayant reçu

l'ordre du capitaine Jubert, a cerné la maison avec 50 hommes, y est entré, et a fait prisonnier, après une lutte, M. Merrem, aide-de-camp du comte Schmettau qui n'a eu lui-même que le temps de s'échapper en laissant tous ses effets et ses chevaux en notre pouvoir.

Les sergents *Braye* et *Delong* à la tête des francs-tireurs; le sergent-major *Poli,* les sergents *Curel*, *Ferrand*, de la 2e compagnie, l'adjudant *Joltrain*, le fourrier *André*, les caporaux *Lauzanne*, *Seguin*, *Filiol.*

Les nommés *Arbitre*, tué, *Cazin*, blessé.

Le nommé *Loitière*, en première ligne, a escaladé la barricade et le mur défendus par un peloton prussien, et a reçu deux légères blessures; *Tardy* a pénétré dans la maison et a failli prendre le comte Schmettau. *Gaston*, sergent, blessé; *Wary*, *Rémy*, caporaux; le docteur *Pennarum* a soigné les blessés avec sollicitude. La gendarmerie, commandée par le sous-lieutenant *Coutin*, a fait son devoir comme d'habitude, et a fait enlever les blessés dont aucun n'est resté sur le champ de bataille.

Longwy, le 31 décembre 1870,

Le Lt-Colonel commandant,

Signé : MASSAROLI.

PLACE DE LONGWY

ÉTAT DE SIÈGE

Ordre N° 82.

SOLDATS !

L'ennemi se dispose à bombarder la place (1); le jour

---

(1) Jusqu'ici l'ennemi craignant de perdre trop de monde pour s'emparer de Longwy, que ses sorties hardies et réussies lui faisaient penser devoir être fortement défendue, s'était contenté de l'investir et de protéger sa grande ligne du chemin de fer de Thionville, Montmédy, Mézières, contre ses attaques incessantes.

Mais en janvier, la situation de ses armées autour de Paris et la difficulté de les approvisionner autrement que par Anvers et Libramont où étaient accumulées d'immenses provisions (avertissement donné au commandant par M. Belley, agent principal de la compagnie de l'Est en personne) lui firent une loi et une nécessité de s'emparer du chemin de fer d'Arlon, Longwy et Longuyon. De là il se transportait avec des réquisitions jusqu'à Verdun, d'où le chemin de fer amenait facilement les vivres jusqu'au quartier général devant Paris. Le passage à travers la Belgique n'était pas une difficulté puisque nous avions pu nous-mêmes faire venir à Longwy et à Thionville de grands approvisionnements pour Metz.

Après la reddition de Metz, le commandant de Longwy réussit à renvoyer dans le Nord à Lille ou à Givet environ 100 wagons (5000 quintaux sur 6000 reçus) chargés d'une grande partie de ce qu'il y avait de plus précieux parmi ces vivres.

Tout ce qui précède a été dit et les preuves écrites et régulières données au Conseil à la séance du 7 mai. Le procès-verbal n'en dit mot car, il y aurait encore eu là un sujet d'éloge et c'est à ce qu'il

fixé, si rien ne dérange ses projets, est lundi ou mardi au plus tard ; selon son habitude, il espère au moyen de ses nombreuses batteries et de ses puissants projectiles, nous intimider en écrasant les maisons.

Nous tromperons son espoir et nous les verrons tomber sans trembler, ces terribles engins dont l'effet sera perdu et dont nous aurons d'ailleurs, je l'espère, le moyen de nous garantir !...

Dans ces graves circonstances, je dois vous faire connaître que, par dépêche du ministre de France à Bruxelles du 11 janvier courant, le comité de défense à Lille, présidé par le général Faidherbe, a décidé que les places de Givet et Longwy devaient être défendues à outrance. « Il y a, dit cette dépêche, un intérêt considérable à ce que Longwy soit énergiquement défendu et ne tombe pas au pouvoir de la Prusse. »

Mettons donc de côté les méfiances, les défaillances, pour nous unir dans une résistance qui étonnera et déconcertera l'ennemi ; que notre devise à tous dès ce moment soit celle-ci : « Fais ce que dois, advienne que pourra ! »

La France, n'en doutez pas, habitants de Longwy,

---

paraît ce qu'il fallait éviter. Il n'était pas utile non plus sans doute de faire savoir que trois millions de rations de vivres étaient à Thionville et à Longwy parce que le maréchal Bazaine a toujours prétendu l'ignorer et n'avoir reçu aucun des nombreux émissaires de ces places.

saura vous rendre au centuple ce que vous aurez sacrifié pour elle ; mais ce que la France ne pourra pas vous rendre, c'est l'honneur, si vous l'avez perdu !.....

Souvenons-nous-en et imitons l'héroïque exemple de Bitche, de Phalsbourg et surtout de Paris, au cri de vive la France ! vive la République !

Nota. — L'ennemi ayant attaqué la place le 14 et le 15, et le blocus complet étant constaté, les vivres de campagne seront donnés à toutes les troupes à partir de demain 16 janvier ; les officiers resteront sous le régime du rassemblement (1).

Longwy, le 15 janvier 1871.

Le lt-colonel commandant,

Signé : MASSAROLI.

JOURNAL DU BOMBARDEMENT

COPIE DU RAPPORT AU MINISTRE DE LA GUERRE SUR LA DÉFENSE DE LA PLACE

Longwy, le 26 janvier 1871.

Monsieur le ministre de la Guerre (à Tours).

La place de Longwy était investie complètement par

(1) Voir ci-après le rapport sur le bombardement, suivi des ordres 86 (texte de la capitulation) et 87.

des forces considérables (10 à 12,000 hommes), qui occupaient tous les villages environnants et s'y fortifiaient dès le milieu du mois de décembre.

Une reconnaissance offensive avait été exécutée à 10 kilomètres sur les villages de Tellancourt et de Fresnoy-la-Montagne, dans la nuit du 26 au 27 décembre ; les 9e et 10e bataillons d'infanterie de marche (commandants Morel et Dominique), avec tout leur monde disponible (de 850 à 900 h.), les avaient occupés de vive force pendant un certain temps, assez long pour remplir le but de la reconnaissance et avaient causé à l'ennemi des pertes sensibles, de 80 à 90 tués ou blessés avec des prisonniers. — Toutefois, ils n'y avaient pas rencontré de traces d'ouvrages ni de batteries. (De notre côté, le 9e bataillon a eu 2 tués et 10 blessés ; le 10e, 1 tué et 15 blessés.)

Dans les premiers jours de janvier, les forces ennemies s'augmentaient encore (elles étaient de 14 à 15,000 h.) et se rapprochèrent sensiblement. Plusieurs sorties furent exécutées ; le 14 janvier, l'ennemi s'était porté par Villers-la-Chèvre, Cosne, Lexy, la ferme de Solxey et Romain ; le 15, par Rehon et la ferme de Pulwenteux sur notre infanterie, en se faisant soutenir par des batteries de campagne et essayant une tentative d'attaque sur les glacis de la place et sur la gare de Longwy (bas).

Nos compagnies d'infanterie disponibles, commandées par le chef de bataillon Morel, avec deux pièces rayées de

4 de campagne, sous les ordres du capitaine Rives, commandant la 2e batterie du 8e d'artillerie, repoussèrent pendant ces deux journées, avec succès, ces attaques par une fusillade nourrie et le feu de nos pièces, en position au vieux château, auquel s'est joint celui des pièces des bastions 1, 6 et 5 de la place, faisant éprouver à l'ennemi une perte de plus de 200 tués ou blessés, tandis que nous n'avions que 2 tués et 19 blessés (1).

La journée du seize janvier a été employée à tout préparer en prévision d'un bombardement imminent. Le casernement des diverses casemates a été pris régulièrement par les troupes, les habitants restés dans la place avec leurs familles et l'hôpital militaire ; les blindages ont été achevés ou rectifiés aussi bien que possible par le génie. Ces casemates étaient les souterrains nos 18 et 20 du corps de place et le souterrain n° 19 pour l'hôpital de siège.

Les ouvrages avancés ont été garnis par une partie de l'infanterie qui s'est logée dans la galerie de contremine du bastion 4, la contre-garde 48 sur le front ouest, dans l'ouvrage à corne, la lunette 35 sur le front est, et la la lunette 33 en avant de la porte de France.

---

(1) Le procès-verbal d'enquête du 7 mai 1872 se garde bien de parler de ces deux combats, et cependant il a été admis, pendant la séance, qu'ils constituaient, sinon une attaque en règle, du moins une tentative vigoureuse.

L'ordre le plus parfait a présidé à tous ces préparatifs ; les troupes avaient six jours de vivres d'avance ; elles n'ont pas cessé pendant tout le bombardement de toucher le pain, la viande, sucre et café, eau-de-vie, etc.

Le bombardement de la petite forteresse de Longwy a commencé le 17 janvier à 7 heures 45 minutes du matin (1), a duré sans interruption nuit et jour jusque dans la matinée du 25 pendant un peu plus de 8 jours ; la ville, les bâtiments militaires, les bastions et les remparts ont été écrasés et démolis par un feu terrible dont on ne peut comprendre la puissance qu'après en avoir été témoin ; toutes les pièces en batterie ont été atteintes, égueulées, et les affûts brisés ou démontés, sur (2) 130 pièces à l'effectif, 28 en comptant les mortiers étaient rayées et pouvaient répondre avec quelque succès aux douze batteries ennemies qui dominaient la place sur tous les côtés de son polygone ; tout le reste était à Ame-lisse et ne pouvait servir à la défense.

Environ 25 à 30,000 projectiles dont un grand nombre du poids de 82 kil., sont tombés sur une superficie totale

(1) Et non le 18, commme le dit le procès-verbal d'enquête, et jusqu'au 24 tout entier inclus.

(2) Le procès-verbal d'enquête donne bien l'effectif 130 pièces; mais il se garde bien de dire qu'il n'y avait que 28 pièces rayées même en comptant les mortiers et 4 pièces de campagne. Tout le reste est à âme lisse.

de 30,000 mètres carrés, la place formant un carré de 300 mètres de côté.

(1) Ce n'est qu'après avoir reçu et vérifié le rapport du médecin en chef, annonçant que l'hôpital de siège s'effondrait sur les blessés et les malades, après avoir reçu pendant la 8e journée du 24, soixante et quelques projectiles dans l'intérieur, qui sur 15 infirmiers en avaient tué 2 et blessé 6 autres; après avoir vu les pièces et les affûts brisés et démolis ne pouvant plus répondre au feu de l'ennemi; les bastions intenables; les cavaliers et les parapets démolis et renversés; trois casemates sur quatre en comptant celle du commandant percées en plusieurs endroits et prêtes à s'écraser sur leurs habitants; l'église avec sa tour écroulée, la ville en grande partie incendiée et détruite; ce n'est qu'après la déclaration du conseil de défense que la résistance était devenue impossible au-delà de quelques heures et inutile, la place se trouvant isolée et depuis longtemps sans aucun espoir de secours extérieur, que le commandant après une discussion approfondie de

(1) Le procès-verbal d'enquête, ne fait pas même mention de toutes ces raisons impérieuses qui ont déterminé le commandant à capituler et cependant il en a été question pendant la séance du 7 mai du conseil d'enquête; la raison principale de l'écrasement de 3 casemates sur 4 y a été discutée et avait semblé admise par tous les membres et par le Maréchal président. Pourquoi ne pas publier les questions et les réponses faites pendant la séance?

chaque article avec *cinq* sur (1) *sept* des membres du conseil présents se décide le 24 janvier à 4 heures du soir et à la nuit à envoyer le commandant du génie Boillot proposer des conditions honorables de capitulation au Commandant prussien qui, ainsi qu'il le dit lui-même dans l'acte préliminaire, les a acceptées à cause de la brave et énergique résistance de la garnison contre des forces supérieures.

Les journées du bombardement se décomposent de la manière suivante, abstraction faite des combats des 14 et 15 janvier, qui constituent sinon une attaque de vive force en règle, au moins une tentative vigoureuse.

---

(1) Le procès-verbal d'enquête dit que le commandant n'était pas d'accord avec les membres du Conseil de défense ; en lisant les registres du conseil de défense de Longwy, il est facile de s'assurer qu'il était parfaitement d'accord avec eux ; que son avis comme le leur dit « que la Place ne peut tenir que un ou deux jours et non plusieurs » cela avait lieu le matin du 24, ce n'est que plus tard vers 4 heures du soir que les rapports du Médecin en chef sur l'écrasement de la casemate de l'hôpital l'ont décidé non à discuter seul, mais à faire discuter entre 5 des membres présents sur 7, chacun des articles dont la rédaction a été confiée le soir à la nuit au commandant Boillot qui a été les négocier avec le commandant prussien à Cons-la-Granville. La rédaction a été écrite, soit par le capitaine Rive, commandant la 2e batterie d'artillerie soit par M. Boillot du génie ; MM. les commandant Depreux, le le commandant Thillaye de l'artillerie et le commandant Morel de l'infanterie étant présents et tous étant membres du conseil. L'un des commandants de l'infanterie était occupé avec sa troupe (voir la journée du 24 janvier).

Mardi 17 janvier.

L'ennemi a ouvert son feu à sept heures 45 minutes du matin par des batteries établies dans les jardins de la ferme de Hautmont en avant de Chenières et au Mont-de-Chât (Nord-Est). A 10 h. 45 m. du matin, le feu du Bastion n° 1 les a forcés à se retirer ; vers midi, des pièces de campagne placées en avant de Cosne entre la ferme du Solxey et Romain ont fait une nouvelle attaque. Elles ont cessé devant le feu du bastion n° 6 ; à 6 heures du soir le feu recommence des mêmes positions et est éteint dans la nuit par l'artillerie de la place ; 2 artilleurs blessés dans la nuit.

Mercredi 18 janvier.

Le 18, la position du bois de Chât occupée dans la nuit a tiré dès 8 heures du matin sur le bastion n° 2, jusqu'à dix heures ; les pièces du saillant de ce bastion et un mortier de la courtine n°s 1-2, l'ont fait taire. Les batteries aux Maragolles, à Solxey, à Romain ont tiré sans grand résultat toute la journée et toute la nuit. L'artillerie de la place a démonté plusieurs fois les batteries ennemies par un tir excellent. Un artilleur et un canonnier civil blessés légèrement.

Jeudi 19 janvier.

Le 19, à 5 heures 30 du matin, feu de l'ennemi sur le bastion n° 6. Il est éteint rapidement. En même temps

l'ennemi démasque une batterie de position dans le ravin du Gros-Chaudron à droite du bois de Chât. Cette batterie composée d'abord de six pièces de siège et renforcée de quatre autres pièces de gros calibre, était à environ 1700 mètres et enfilait la capitale du bastion n° 1.

Combattue vigoureusement toute la journée par les bastions 1-2 et par une pièce de la face droite de l'ouvrage à corne, elle a dû ralentir son feu vers le soir sans qu'il pût être éteint par celui de la place grâce à sa position dans le fond du ravin; un artilleur a été tué; 2 autres blessés à la pièce de l'ouvrage à corne qui a dû cesser momentanément son feu; la pièce du saillant du bastion 1 a été démontée; la vis de pointage brisée; cette position n'a pu être conservée, la pièce se présentant trop en face au feu de l'ennemi qu'elle attirait sur la coupole de la casemate de l'hôpital de siège qui a été en partie détruite.

De Solxey et de Romain (ouest) le canon n'a pas cessé de tonner toute la journée et de couvrir la ville et les bâtiments militaires d'énormes projectiles qui les écrasent. Il a continué toute la nuit du 19 au 20. De notre côté, pour y répondre, on a ajouté 5 mortiers à ceux déjà établis sur la courtine 1 et 2 et au bastion 2. Puis on a réparé les dégâts causés au bastion 1. Dans la soirée de cette terrible journée la coupole de la casemate de l'hôpital de siège était percée par les projectiles. Les canonniers civils logés dans l'une des branches inférieures, afin de

céder la place aux blessés et aux malades qui occupaient l'étage supérieur exposé aux obus, déménagèrent portant leur literie jusqu'au souterrain n° 18, sous un feu épouvantable et en longeant le pied des remparts sans qu'il soit résulté d'accidents sérieux, ce qui a été considéré comme un fait extraordinaire.

Le Génie s'est porté partout et avec des blindages et des sacs à terre, travaillant au milieu du plus grand feu, il a pu réparer provisoirement les voûtes des branches latérales de l'hôpital de siège ; mais la brèche arrondie de la coupole n'est déjà plus réparable ; un infirmier a été tué; un autre a eu la cuisse emportée et a été amputé immédiatement ; un canonnier civil et deux sapeurs du génie blessés légèrement.

Tout le monde d'ailleurs à l'exception des artilleurs qui répondent à l'ennemi sur les remparts et des hommes de corvée pour les services intérieurs, est autant que possible à l'abri des autres casemates n°s 18 et 20 dans lesquelles on a encore confiance ; grâce à l'ordre qui préside à tout et aux patrouilles de la gendarmerie, personne ne se montre dans les rues où jusqu'à présent les projectiles ne peuvent s'en prendre qu'aux bâtiments et aux maisons qu'ils frappent et détruisent sans discontinuer.

Une sortie est faite dans la nuit par 200 hommes d'infanterie et quelques artilleurs encloueurs commandés par le capitaine Jubert du 10e bataillon de marche. Ils s'avan-

cent jusqu'à environ 1000 à 1500 mètres des glacis sur le front ouest, font le tour en avant des bastions 6, 5 et 4 pour rentrer par la poterne 45 près de la porte de Bourgogne sans autre résultat que la rencontre de 2 vedettes qui ont été tuées. Partout l'ennemi en force trop considérable est trop bien gardé pour qu'on puisse l'attaquer avec succès.

Vendredi 20 janvier.

Le 20, à 4 heures du matin, la batterie du Gros-Chaudron a recommencé son feu cherchant à éteindre celui des bastions 1 et 2 qui ont lutté néanmoins toute la journée avec avantage; la pièce de l'ouvrage à corne qui avait repris son feu a été enterrée sous l'éboulement de la traverse près de laquelle elle était située, l'insuffisance numérique des artilleurs militaires (180 h.) les canonniers civils étant déjà en partie malades de fatigue et de froid (15 à 16° cent.) et son éloignement du corps de place n'ont pas permis de la replacer.

En même temps, l'ennemi démasquait à la droite et à la gauche du bel arbre de Romain et à Solxey, trois batteries à environ 2100 mètres; la construction de ces batteries faite dans la nuit à la faveur d'un épais brouillard, n'a pu être suffisamment gênée par le tir de quelques mortiers et obusiers de 22, qui ont fait feu toute la nuit sans pouvoir se rendre un compte exact de l'ennemi. Vers 9 heures du

matin une éclaircie a permis aux cavaliers 4 et 5 ainsi qu'aux bastions 5 et 6 de répondre à l'ennemi et de reconnaître exactement la position des nouvelles batteries ; le feu a pu alors être continué toute la journée et toute la nuit malgré le retour du brouillard ; un artilleur tué et 4 blessés au bastion 5 ; un affût brisé au cavalier 5, une pièce et un affût hors de service au même bastion. La nuit, continuation du feu et réparation des bastions 4 et 5, surtout de la salle d'artifices du cavalier 5 fortement menacée; pendant ce temps les batteries ennemies ont dirigé leurs feux sur le centre de la ville qu'elles achèvent de détruire.

Samedi, 21 janvier.

L'ennemi a continué le bombardement toute la journée du 21 avec acharnement ; la place ne cesse pas son feu sur les batteries déjà établies sauf le cavalier 5 qui a dû cesser vers 2 heures de l'après midi, ayant toutes ses pièces égueulées ; les mortiers de la courtine 4-5 ont tiré sur une tranchée à gauche de l'arbre de Romain que l'ennemi avait faite dans la nuit : vers 8 heures du matin du même jour, l'ennemi a démasqué deux nouvelles batteries du calibre de 24, de 30 et de 48 à environ 2000 mètres dans la direction de Lexy ; elles ont été contre battues tout le temps du bombardement par les batteries 6 et 5 ayant vue sur elles.

Le feu croisé de ces nouvelles batteries et celui des an-

ciennes a détruit provisoirement le cavalier 5 qui a dû cesser son feu ainsi qu'il a été dit plus haut; le cavalier 4 a également souffert et a eu 2 pièces démontées, ce qui a suspendu son feu vers 4 heures du soir.

Tout le feu de l'ennemi s'est alors dirigé sur la ville, qui continue a être écrasée ; la maison du commandant, dite le Gouvernement, est littéralement criblée et mise à jour ; sa casemate, dans laquelle habite sa famille, bien que dite à l'abri de la bombe, est également percée par deux projectiles qui forcent ses habitantes à aller se réfugier, sous la pluie des obus, dans la casemate n° 18, où se trouvent déjà le Conseil municipal, le curé, les receveurs de l'enregistrement, des contributions et le percepteur avec leurs familles. L'église et sa haute tour ne vont pas tarder à s'écrouler.

Des deux poudrières, celle du bastion 3 (nord-est) qui a été blindée avec 2,000 rails du chemin de fer (1), retirés et amenés de Longuyon et Cons-la-Granville à Longwy (haut) avec beaucoup de peine et de travail, renvoie les projectiles, qui éclatent sans faire céder les rails.

---

(1) Par mon ordre, 6 kilomètres de rails du chemin de fer, à partir de Longuyon, dans la direction de Cons-la-Granville, ont été enlevés et transportés à Longwy (haut) pour blinder la poudrière du bastion 3 qui m'inquiétait et retarder en même temps la marche de l'ennemi.

Cette opération a demandé beaucoup de temps, de travail et de fatigues.

Celle du bastion 6 (sud-ouest), bien que recouverte par quatre mètres de terre, reçoit beaucoup de projectiles qui s'enfoncent et finissent par pénétrer jusqu'à la voûte par un tir continu. Le commandant de l'artillerie juge nécessaire d'en faire retirer les poudres et de les éparpiller sur la neige dans les fossés. Il est à remarquer que l'ennemi tire peu sur la poudrière blindée et beaucoup sur l'autre, comme s'il était parfaitement informé de ce qui se passe dans la place.

Les casemates souterrains 18 et 20, qui renferment, le premier, outre ce qui est dit plus haut, deux compagnies et demie du 9e bataillon de marche avec le commandant Morel, les canonniers civils venus le 19, du souterrain 19, pour faire place aux blessés, la compagnie des pompiers, les commandants du génie Boillot et Depreux des douanes, et le deuxième, n° 20, les familles des canonniers civils, les sœurs avec l'hospice civil, les douaniers et la gendarmerie avec leurs officiers, se comportent diversement. Ce dernier, le souterrain n° 20, voisin de la poudrière cuirassée, résiste et, de même que celle-ci, reçoit un moins grand nombre de projectiles. Le souterrain n° 18, au contraire, percé en deux endroits de la voûte, est accablé par la grêle des obus; il a pu être réparé jusqu'ici par des blindages et des sacs à terre.

Les remparts des bastions 1 et 6 sont très-endommagés. L'hôpital de siège, souterrain 19, continue à recevoir, avec

une précision et une justesse de tir inouïes, des projectiles dans la coupole, dont la brèche est devenue énorme, et sur les voûtes des diverses branches latérales qui seront bientôt mises à jour ; les sapeurs du génie, au milieu de ce feu terrible, bien dirigés par leur commandant et leur garde, réparent le mieux possible les brèches faites pendant les trois derniers jours. Un sergent du génie est blessé légèrement ; un artilleur a les deux jambes coupées, trois autres sont blessés.

Les bastions 1, 2 et 6 ont pu continuer le feu avec avantage. La nuit, l'ennemi a commencé l'exécution d'une tranchée partant du bel arbre de Romain et se dirigeant sur la ville du nord au sud ; les mortiers de la courtine 5 et 6 ont ouvert leur feu sur les travailleurs ennemis et l'ont continué jusque vers 2 heures du matin où ladite tranchée a été abandonnée.

L'infanterie, placée dans les ouvrages avancés et en avant des glacis, a échangé une fusillade violente avec les troupes ennemies de soutien et leur a fait éprouver de grandes pertes.

Dans la même nuit, réparation des cavaliers et des bastions 4 et 5, un artilleur tué et quatre blessés. L'infanterie, deux tués et six blessés.

Dimanche 22 janvier.

Feu de toutes les batteries ennemies qui se croisent sur

la place; tous les bastions répondent; les nos 1, 2, 6 avec avantage, les nos 5 et 4 sont de nouveau obligés d'arrêter leur feu étant abimés par les terres et les pierres de l'épaulement venant des cavaliers; les cavaliers 4 et 5 sont également obligés d'arrêter leur feu sous le croisement des projectiles de Lexy et de Romain. Le cavalier 4 est pris à revers par la batterie du bois de Chât. Un artilleur est tué et quatre blessés. Toute la nuit passée en réparations, feu de mortiers et d'obusiers de la place; l'ennemi tire toujours dans l'intérieur de la ville, en prenant pour point de direction la haute tour de l'église, l'hôpital militaire et l'hôpital de siège qui, tous trois, sont en grande partie détruits.

Dans la nuit du dimanche 22 au lundi 23, l'ennemi a voulu continuer la parallèle à 400 mètres de la place allant du bois de Châdet au cimetière de la ville; le feu de l'infanterie la lui ont fait quitter vers minuit.

Cependant, il a pu exécuter une tranchée en avant de Romain et à 800 mètres et il réussira à pousser la parallèle jusqu'au cimetière dans la nuit du lundi au mardi.

Lundi, 23 janvier.

Le feu continue toute la journée avec acharnement des deux côtés, le cavalier 5 seul n'a pu ouvrir le feu, malgré les travaux faits dans la nuit et les efforts tentés pour le rétablir. Les bâtiments militaires B, N, O, P, E,

I, M, A, B, L, V et X sont fortement endommagés par les gros projectiles; à 3 heures 55 après midi la partie supérieure de la tour de l'église s'écroule avec fracas.

L'incendie, qui grâce à la terre sablée et à l'eau placées dans les divers étages des maisons par ordre du commandant n'avait pu encore être allumé, se déclare vers six heures du soir dans une maison à l'angle de la place (maison du pharmacien Mounier); tout le pâté de maisons adjacent, une trentaine environ, brûle et les flammes servent de point de mire à l'ennemi qui ne cesse de tirer sur ce point avec des boîtes à balles et à mitraille pendant toute la nuit.

La puissance du feu de l'ennemi et l'extrême fatigue des canonniers qui ont été de service permanent et n'ont pas reposé depuis le 17 au matin ont forcé la place de cesser le feu général vers trois heures après midi ne laissant que quelques pièces tirant par bastion.

L'ennemi s'acharne alors sur notre malheureuse ville et les secours tentés pour arrêter l'incendie ne peuvent aboutir. Un assez grand nombre de personnes civiles atteintes dans cette journée, mais aucune dangereusement; la nuit se passe en réparations tentées au milieu de l'immense quantité de projectiles (dont beaucoup du poids de 82 kil.) lancés sur la ville et qui viennent atteindre à revers les parties opposées de la fortification.

Mardi 24 janvier.

Le 24 à 5 heures du matin, après de prodigieux efforts, le bastion et le cavalier 4, pouvaient mettre encore en batterie 5 pièces qui ont commencé leur feu vers 8 heures avec le concours des mortiers de la courtine 5 et 6. Le bastion et le cavalier 5 ne pouvant plus fournir de feux vu leur dégradation et le magasin d'artifices au-dessus du souterrain 18 menaçant ruine, on a placé deux bouches à feu de 4 sur la courtine 5-6, lesquelles ont dirigé leur feu sur les batteries de Lexy; pendant quelque temps les bastions 1, 2, 6, ont pu continuer leur feu; un homme tué et un autre blessé au bastion 2.

C'est le huitième jour du bombardement; l'ennemi a tiré toute la nuit et toute la journée avec des engins d'un poids tellement énorme que rien n'y peut résister; les bâtiments militaires achèvent de s'écrouler, la ville en grande partie n'est bientôt plus qu'un amas de ruines. Les casemates, souterrain 18, percées en plusieurs endroits par la voûte ne présentent plus qu'un abri dangereux. Il devient inutile de réparer les brèches et leurs habitants ne tarderont pas à être écrasés.

L'hôpital de siège, souterrain 19, sur lequel l'ennemi tire sans cesse avec une précision désespérante, a reçu dans la journée plus de 60 obus qui éclatant à l'intérieur, ont tué 2 infirmiers, et blessé 6 autres faisant leur service; les malades, les blessés, le personnel tout entier,

tous vont périr sous les débris qui s'effondrent si le feu continue encore quelque temps.

A ce moment, le médecin en chef, M. le docteur Alix, qui jusque-là a tenu bon avec une énergie remarquable, pense que la position n'est plus tenable et rend compte au commandant de cette situation désespérée (voir la copie des deux lettres du docteur ci-après).

Dans la matinée de cette journée, le commandant avait réuni dans la casemate 19 (1) chez le commandant du génie avec lequel il habitait, le conseil de défense; lui-même écrivait sur le registre, sous la dictée, l'opinion de chacun et comme tous les membres, il était d'avis, d'accord avec eux que la place pouvait encore tenir un ou deux jours, et non plusieurs jours, avec le risque d'être écrasé. Mais cette séance avait lieu le matin avant la réception des lettres du médecin en chef, ce n'est qu'après les avoir lues, après s'être assuré de la vérité et de la situation dé-

(1) Dans la séance du conseil d'enquête du 7 mai, toutes ces diverses questions de l'écrasement des casemates ont été agitées et le commandant y a répondu victorieusement. Il a prouvé par le rapport du médecin que le transfèrement de l'hôpital de siège avec ses blessés, son personnel et son matériel dans un autre local était impossible sous un feu de plus de 18 projectiles par minute; qu'en second lieu, les autres locaux n'étaient pas libres et qu'ils ne présentaient guère plus de garanties. Le commandant a déclaré nettement que là était la véritable cause de sa détermination. Le procès-verbal ne mentionne absolument rien, ni des questions, ni des réponses, ni des motifs de sa résolution.

sespérée de la casemate de l'hôpital de siège que le commandant, vers 4 heures du soir, se résolut à faire rédiger les articles d'une capitulation honorable; ces articles ont été discutés par lui, par le capitaine d'artillerie Rives qui les écrivait, le commandant Boillot du génie, le commandant Thillaye de l'artillerie, le commandant Morel du 9e bataillon, le commandant Depreux, tous présents dans la casemate et membres du conseil de défense (1). La rédaction a été confiée au commandant Boillot qui, avec la mission d'en négocier les articles, est parti dans la nuit, accompagné de deux gendarmes, dont l'un a eu son cheval tué; le commandant lui-même a eu le sien blessé. L'ennemi continuait toujours son tir formidable, et il allait devenir d'autant plus difficile de faire cesser le feu que le commandant Boillot avait été obligé de se transporter jusqu'à Cons-la-Granville (10 kil.) où se trouvait le quar-

(1) Si le président avait demandé comment s'était faite la rédaction de la capitulation, le commandant aurait aussi bien donné les détails ci-joints, mais comment aurait-il pu répondre à une question qui ne lui était pas posée !

Pourquoi le procès-verbal inflige-t-il un blâme pour un fait imaginaire, qui n'a jamais existé, car je le répète, *rien*, absolument *rien*, ni dans les rapports, ni dans aucun des documents produits n'a pu suggérer la pensée que le commandant n'était pas d'accord avec le conseil de défense et qu'il a pu rédiger *seul* les articles de la capitulation.

Il habitait la même casemate que les membres du conseil et le fait était matériellement impossible. L'accord parfait en toutes choses avait d'ailleurs toujours existé entre eux tous.

tier-général prussien qui alors seulement a pu donner l'ordre nécessaire à toutes les batteries ennemies, ce qui a demandé un certain temps.

Le général Krenski, après avoir discuté les articles, renvoya M. Boillot au commandant de Lonwy, en le faisant accompagner par son propre aide-de-camp, M. Merrem, porteur du texte allemand de la capitulation. Après en avoir fait opérer la traduction par M. Merrem lui-même (son ex-prisonnier connaissant parfaitement la langue française), le commandant de Longwy n'y apposa sa signature qu'après en avoir fait rejeter quelques clauses, notamment celles relatives au remboursement des chevaux pris au colonel comte Schmettau, à l'attaque de Tellancourt.

Pendant cette huitième journée, qui comprend presque toute la nuit du 24 au 25 janvier, les pièces du cavalier et bastion 4, ont été entièrement démontées et fortement égueulées; presque tous les mortiers ont eu leurs affûts brisés. Le bastion 1 a eu sa pièce de 24 renversée et mise hors de service; les pièces du bastion 6 ont été démontées et très-endommagées (1).

---

(1) Quant à l'art. 255 du réglement, il est de notoriété que les Prussiens n'avaient nullement l'intention de prendre la ville *d'assaut*; forts d'au moins 14,000 hommes avec 12 fortes batteries dominant la ville sur tous les côtés, ils espéraient la réduire plutôt. Voyant sa résistance, ils avaient fait venir de Thionville 20 canons

Tel est le résumé des huit journées entières de bombardement précédées des combats des 14 et 15 janvier, subies par la petite forteresse de Longwy, qui a reçu de 25 à 30,000 projectiles, auxquels, malgré le petit nombre de ses pièces rayées, elle a pu répondre par 5 à 6,000 coups. De l'aveu de l'ennemi, l'artillerie de la place, malgré son insuffisance, a été très-bien dirigée et a démonté chaque jour beaucoup de pièces parmi les 12 batteries ennemies qui dominaient partout la place et lui a tué ou blessé conjointement, avec le feu de l'infanterie, d'après les renseignements authentiques, au minimum de 8 à 900 hom-

---

Krupp d'un calibre énorme mis en batterie le. 24 au soir, et qui devaient achever le 25, si elle n'était pas rendue, l'écrasement sur *place* de la ville et de ses défenseurs; ce dernier renseignement est authentique; il a été fourni le 24 au commandant par le baron Hippolyte d'Huart resté à Longwy (bas), et communiquant par une poterne avec Longwy (haut), le conseil d'enquête en a été informé par moi-même à la séance du 7 mai.

Il est donc certain que pour Longwy pas plus que pour les autres places, il ne pouvait être question d'assaut ; aucune autre place d'ailleurs n'a été aussi vigoureusement attaquée et par des moyens aussi formidables, et aucune autre n'a prolongé au même point et proportionnellement la résistance et n'a fait subir d'aussi grandes pertes à l'ennemi.

Les officiers commandant les troupes prussiennes ont félicité hautement le commandant de sa conduite et de sa défense; seul le procès-verbal du conseil d'enquête a trouvé, de *parti-pris*, des motifs de blâme que j'espère avoir suffisamment réfutés.

Ont signé au journal du bombardement :

MM. BOILLOT, RIVES, THILLAYE ET MASSAROLI.

mes. Il est inutile de rappeler ici les diverses sorties dont le récit est tout entier dans les ordres de la place qui précèdent le rapport sur le bombardement; il suffit d'ajouter que les pertes subies par l'ennemi par suite des nombreuses sorties et par le feu de la place atteint le chiffre de 1,800 à 2,000 hommes, en comptant les prisonniers.

Le total des pertes pour la garnison est de 26 tués, 104 blessés et 27 disparus (157).

Suivent également les citations de ceux qui se sont fait particulièrement remarquer (A). Le rapport se termine ainsi :

« Tous ont fait leur devoir, ont bien mérité du pays, tous seront glorieux de pouvoir dire un jour : J'étais au nombre des défenseurs de Longwy!...

Je suis avec le plus profond respect,

Monsieur le ministre,

Votre très-obéissant subordonné,

Le Lt-Colonel commandant,

Signé : MASSAROLI.

A. *Cités à l'ordre :* Le chef d'escadron Thillaye, commandant l'artillerie de la place, a dirigé la défense avec une habileté à laquelle l'ennemi a rendu hommage, et a montré un calme, une énergie et un dévouement admirables.

Le capitaine Rives, commandant la 2e batterie du 8e d'artillerie, a commandé le feu avec une vigueur et une justesse de tir dignes

des plus grands éloges; lui et ses 180 artilleurs ont suppléé à leur petit nombre en ne prenant aucun repos pendant tout le bombardement. Le capitaine en 2e, Lavenu, l'a admirablement secondé ; sorti malade de l'hôpital pour prendre sa place sur les remparts, mort deux jours après la capitulation de ses glorieuses fatigues. Il a été bien secondé aussi par les officiers et les canonniers civils dont la conduite très-appréciée a été l'objet de l'ordre du jour N° 87 (voir plus loin). Le commandant du génie Boillot, bien secondé pendant tout le siège par le garde du génie en 1er, Keltz. Le médecin en chef, docteur Alix, ainsi que les officiers comptables de l'hôpital Remy et Baudouin, et dans le personnel MM. Bonnefond et Pennarum, aides-majors. L'officier comptable Fremy a suppléé seul à tous les services administratifs pendant tout le siège et a montré une grande fermeté en retenant au travail les ouvriers au milieu des obus éclatant dans la manutention non casematée.

Cités à l'ordre dans la 2e batterie du 8e régiment :

Rappeback, Loiseau, Grapinot, Chataney, Guérin (porté pour la croix), maréchaux-des-logis, Schmitt, artificier, Kusner, Durieux, Chasseing, 1ers servants, Gilbert, 2e servant;

Subsistants : Veinant, maréchal-des-logis, 15e d'artillerie; Berthelon, maréchal-des-logis, 5e d'artillerie; Metge, maréchal-des-logis au 6e d'artillerie; Garcin, brigadier au 11e; Philpin, brigadier au 10e; Tixier, brigadier au 1er régiment du train; Riff, 1er servant au 17e d'artillerie; Crepin, 1er servant au 4e; Vaut, 1er servant au 7e; Grand, Poulet, blessés, Dantry, blessé; Barrat, Mangin, 1ers servants au 8e d'artillerie; Echardout, maréchal-des-logis au 8e; Sinson, brigadier au 8e; Birry, du 14e, tous portés pour la médaille militaire.

Dans l'infanterie : le commandant Morel, du 9e bataillon de marche; les capitaines Jubert et Adam, du 10e bataillon, le capitaine François, dit Macheneau, du 9e bataillon.

Le capitaine Fallet du 9e bataillon qui a fait les fonctions de commandant de place en remplacement du capitaine adjudant-de-place Debay, blessé et à l'hôpital ;

Dans les douanes : le capitaine Lostic de K'ror, ainsi que tous les douaniers qui ont voulu relever au feu et aux pièces sur les remparts une partie des artilleurs de la 2e batterie du 8e d'artillerie pendant quelques heures.

COPIE DES LETTRES DU MÉDECIN EN CHEF M. LE Dr ALIX

1re *Lettre*

Longwy, le 24 janvier 1871.

(Une heure après-midi)

MON COLONEL,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la situation de l'hôpital ;

Depuis que l'ouverture de la rotonde est atteinte, il arrive perpétuellement des projectiles sur cette coupole, et nous estimons à plus de 75 ceux qui sont tombés à l'intérieur.

Le service dans ces conditions devient plus que difficile, dangereux pour les malades ; je ne parle pas du personnel bien entendu.

Cependant, je vous signalerai, mon Colonel, que jusqu'à présent, nous avons un blessé et un infirmier tués ; un malade ayant aidé l'infirmier, amputé d'un bras par suite d'éclat d'obus.

Dans la galerie n° 1, 3 infirmiers ont été blessés par des éclats d'obus, plus un douanier grièvement.

Aujourd'hui encore, en versant les vases de déjection, une bombe a éclaté projetant les porteurs au loin, le sergent surveillant est atteint d'une commotion violente du cerveau dont les suites seront peut-être sérieuses.

La multiplicité des soins exigés pour l'hygiène des malades, rend la situation *telle* que je la soumets à votre appréciation; voilà, mon Colonel, l'exposé sincère de la situation; quant au nombre exact de projectiles tombant sur la casemate, nous n'y avons pas fait attention, mais la brèche augmente à chaque instant.

J'ai l'honneur, mon Colonel, de me dire votre dévoué serviteur,

Signé : Docteur Alix.

Pour copie conforme,

Le Lt-Colonel commandant,

Signé : Massaroli.

2e *Lettre*

Hopital militaire de Longwy

25 janvier 1871.

Mon Colonel,

J'ai l'honneur de vous adresser l'état numérique des morts et blessés pendant le bombardement de Longwy; je

me crois autorisé à accompagner cet état de quelques réflexions résultant des observations que j'ai pu faire dans ma position.

Le 17 janvier à 8 heures 1/2 du matin, je terminais ma visite, lorsque j'entends un bruit d'obus ; je regarde et j'entends un nouveau projectile passer entre notre hôpital et la manutention.

Immédiatement, je fais évacuer nos malades sur l'hôpital de siège. Et cette mesure rapidement exécutée fut heureuse, quelques minutes après notre évacuation les projectiles entraient dans nos salles abandonnées.

Depuis ce moment, jusqu'au 24, à 6 heures du soir environ, les obus n'ont cessé de pleuvoir sur l'hôpital et les casemates où nous étions renfermés.

Ces casemates, comme vous le savez, mon Colonel, sont composées de quatre galeries à trois étages, en forme de croix, réunies par une rotonde, ayant trois fenêtres. Une des branches de ces galeries est appuyée au rempart et couverte de terre.

L'hôpital occupait dans les galeries les étages supérieurs. La garde nationale sédentaire les étages inférieurs.

Au début de l'installation, j'avais placé les malades par catégorie : les fiévreux dans la galerie 7, les blessés dans la galerie 6, les officiers et salles d'opération dans la galerie 8, les infirmiers dans la galerie 5.

Les 20 et 21, la fenêtre de la rotonde regardant à l'est

fut entamée et les projectiles commencèrent à pénétrer dans l'intérieur de l'établissement.

Le 22, la situation me parut tellement grave et les casemates 6 et 8 tellement compromises que je fis évacuer les blessés et les officiers dans la casemate 7, dont la garde sédentaire nous avait cédé le rez-de-chaussée, le 19.

Je fis établir un poste d'ambulance dans la galerie 5.

Le service devint alors extrêmement difficile ; mais connaissant, mon Colonel, votre ferme résolution de résister jusqu'aux dernières limites, je ne crus pas devoir vous parler des faits qne vous-même aviez vérifiés.

Le 23 et le 24, la brèche de la rotonde s'élargit ; des infirmiers, des malades furent blessés dans les salles et au moment où j'eus l'honneur de vous écrire, le 24, plus de soixante obus avaient éclaté dans la rotonde.

Nous ne pouvions faire le service qu'en usant d'une gymnastique habile attendant que l'effet des obus fut produit pour aller de salle en salle ; un service hospitalier dans de telles circonstances est plus que difficile.

Quand la capitulation fut acceptée, je visitai extérieurement les casemates ; je constatai des désordres énormes dont nous n'avions que le retentissement intérieur.

Les deux casemates transversales étaient abîmées, la rotonde à moitié détruite.

Le Génie pourra vous donner un compte raisonné des

faits ; mais à mes yeux il était certain que ces galeries et la rotonde allaient s'affaisser sur elles-mêmes.

Depuis le 17 jusqu'au 24, les bombes tombaient sur notre établissement avec la monotonie et la régularité d'un pendule.

Si je m'en rapporte aux récits, il fut envoyé de 25 à 30,000 projectiles sur la ville. Les casemates en reçurent un bon tiers et plus de 60 éclatèrent dans l'intérieur de l'établissement (1).

En présence d'un appareil destructeur si formidable, nous avons la surprise heureuse de constater proportionnellement peu de morts et de blessés. Cette circonstance paraîtrait extraordinaire, si on oubliait que dans ces bombardements les assiégés sont établis dans leurs défenses naturelles. Et à Longwy les mesures avaient été

---

(1) Le *Journal militaire officiel* du 27 janvier 1873, a inséré un témoignage de satisfaction pour le travail envoyé au Ministère de la Guerre, par M. le docteur Alix, ex-médecin en chef à Longwy, aujourd'hui médecin principal de 2e classe à l'hôpital militaire de Lyon, relatif au siège et au bombardement de Longwy, dans lequel le docteur développe ce qu'il dit dans la lettre ci-contre et propose les moyens de remédier aux effets désastreux des projectiles.

Ce témoignage et cette mention honorables publiés dans le *Journal ministériel* ne sont-ils pas une approbation évidente de la conduite tenue par le commandant de la Place et des motifs qui l'ont déterminé à demander une capitulation honorable ; ne sont-ils pas en même temps que sa justification complète, un aveu des erreurs fatales et déplorables, sinon du parti-pris, du Conseil d'enquête.

prises pour éviter les pertes nombreuses, les mouvements de troupes se formant avec rapidité et avec intelligence, dans les moments de calme relatifs. Dans mon rapport, je ne vous signale qu'une certaine quantité de morts et de blessés, mais je ne puis vous indiquer que ceux portés sur mon registre. Le nombre peut être considérablement augmenté quand vous aurez reçu les rapports particuliers des Corps.

J'ai l'honneur, mon Colonel, de me dire avec respect, votre dévoué subordonné,

Le Médecin en chef,

Signé : Docteur Alix.

Pour copie conforme,

Le Lt-Colonel commandant,

Signé : Massaroli.

—

3e *Lettre*

Amélie-les-Bains, 18 Décembre 1871.

Mon Colonel,

Depuis quelque temps nous causons beaucoup de vous en famille... Et nous lisons les journaux avec soin pour savoir si votre tour arrivera bientôt de comparaître devant

la Commission d'enquête; je n'ai pas le moindre doute à l'égard de ce qui en résultera pour vous, à moins qu'on ne soit sobre d'éloges.

Je vous dirai que j'ai parcouru la France, après avoir quitté Longwy; j'ai vu et comparé. Je crois que le siége de Longwy a été un des plus sérieux comme défense. Nous serions très-heureux, mon beau-frère et moi, si vous vouliez bien nous tenir au courant du jugement qui surviendra.

J'ose espérer que la santé de mademoiselle votre fille aînée sera améliorée, etc. Quant à vous, mon colonel, j'ai l'honneur de me dire votre très-dévoué serviteur.

Signé : docteur ALIX.

Mon frère (M. Béchu) trésorier-payeur général à Saïgon, vous félicite sur votre défense et vous fait mille amitiés.

Pour copie conforme :

Le Lt-Colonel commandant

Signé : MASSAROLI.

PLACE DE LONGWY

—

ÉTAT DE SIÈGE.

—

Ordre N° 86.

Le lieutenant-colonel commandant met à l'ordre du jour les conditions de la capitulation stipulées pour la garnison de Longwy.

TERMES DE LA CAPITULATION.

Le soussigné commandant du corps assiégeant devant Longwy, général de Krenski, signe avec le commandant de place lieutenant-colonel Massaroli, à la suite des ouvertures faites à lui par ce dernier et en considération de la brave et énergique résistance de la garnison contre un ennemi supérieur, la capitulation suivante :

ART. Ier.

Le 25 janvier 1871 à midi, la garnison de Longwy quittera la forteresse et tous les ouvrages qui en dépendent sans armes et se dirigera par la porte de France sur le glacis devant le bastion 6.

En même temps, la porte de France et la porte de Bourgogne seront occupées par les troupes prussiennes; les officiers et employés chargés de la surveillance des arse-

naux, magasins de toute nature restent dans la forteresse pour remettre directement les services aux officiers et employés prussiens que regardent ces services.

Art. 2.

Toute la garnison (1), à l'exception de la garde nationale et des pompiers composés d'habitants de Longwy est prisonnière de guerre et partira conséquemment pour l'Allemagne.

Les officiers à la condition de s'engager sur l'honneur à ne pas quitter Longwy, sont autorisés à quitter le glacis devant le bastion 6, pour retourner à la ville afin d'y régler avant le départ leurs affaires privées.

Art. 3 (2).

Le soussigné commandant de place s'engage à empê-

---

(1) Environ 1,800 hommes et non 4,000 hommes comme le dit la dépêche prussienne du 25 janvier et 130 canons, dont 22 seulement rayés, tous *démolis* par le feu ou encloués et non 200 plus 2 à 3,000 fusils *brisés*.

(2) Cet article ainsi que le précédent est facile à expliquer. Le Commandant de la place avait fait partir le receveur des finances avec la caisse contenant les fonds en Belgique ; M. de Pomblain s'était établi à Arlon ; au moment de la capitulation et afin de ne pas laisser partir les troupes pour l'Allemagne, sans argent, les officiers ont fait demander au Commandant prussien l'autorisation d'envoyer prendre à Arlon la somme nécessaire pour la solde de la troupe et un mois d'avance aux officiers, un gendarme est allé chez le Receveur, a rapporté au bout de 24 heures la somme nécessaire et aussitôt officiers et soldats sont partis pour l'Allemagne sous l'escorte

cher toute tentative d'évasion de la part d'officiers et soldats jusqu'à leur départ pour l'Allemagne; ceux qu'on reprendrait dans ces tentatives seraient exclus de la capitulation.

Les médecins militaires et tout le personnel compris dans l'hôpital sera traité conformément à la convention de Genève.

Art. 4.

Les troupes conservent leurs bagages ; les officiers leurs armes et les objets de toute nature qui leur appartiennent. Les bagages laissés par les officiers sont mis en sûreté.

Art. 5.

Le soussigné commandant de place, s'engage expressément à faire livrer les fortifications, tout le matériel de guerre et provisions de toute nature de même que toutes les caisses de l'*Etat exactement dans le même état où ils se trouvent maintenant* (1).

---

prussienne parfaitement libres de s'évader et sans avoir *rien signé*.

Il y avait donc là au lieu d'un motif de blâme par le Conseil d'enquête plutôt un éloge à faire au commandant pour sa sollicitude envers des troupes ; il ne s'engageait d'ailleurs que pour quelques heures.

(1) Tous les canons déjà abîmés et hors de service par le feu de l'ennemi ont été *en outre encloués*. Tous les fusils 2 à 3,000 ont été remis *brisés* et hors de service, tels qu'ils étaient au moment de la

Les chevaux qui, pendant le siège ont été pris aux troupes prussiennes seront rendus en nature ou payés à raison de mille francs. (Cet article a été rayé de fait et rejeté par le commandant, le procès-verbal lui-même con-

---

capitulation; cela a été dit et admis à la séance du Conseil du 7 mai. Le procès-verbal n'en parle pas, parce que c'était là un sujet d'éloge. Les caisses de l'État étaient *vides*.

Les provisions de vivres restants avaient été livrées aux habitants la veille. L'officier comptable n'a donné à l'ennemi que quelques caisses de biscuit dont il n'a pas voulu et dont il a refusé de donner un reçu à M. Frémy (l'officier comptable); cela a été prouvé à la séance et la pièce régulière (lettre de voiture) qui constatait le départ pour le Nord de cent wagons (5,000 quintaux sur 6,000 reçus) chargés d'une grande partie de l'approvisionnement primitif pour Metz, a été fournie au Conseil. Pourquoi ne le mentionne-t-il pas dans le procès-verbal? Pourquoi dit-il que le Commandant a livré ses approvisionnements de vivres? Non, je le répète et je l'affirme ici comme devant le Conseil, les provisions de vivres restants après avoir vécu depuis le 24 novembre 1870 jusqu'au 25 janvier 1871, garnison et population, n'ont pas été données à l'ennemi, mais bien aux habitants qui, aidés par les soldats, les ont emportés dans leurs maisons pendant la journée du 24; M. Frémy en a donné la preuve matérielle dans sa comptabilité. Reste donc le reproche des munitions de guerre; le Conseil avait admis, ce qui est vrai, que la poudre de la poudrière du bastion 6 et les cartouches avaient été répandues sur la neige des fossés. Le commandant Thillaye l'a affirmé également; quant aux barils de poudre de mine en trop grande quantité contenus dans la poudrière du bastion 3, il a été répondu à la séance du 7 mai que pour noyer ces poudres, il fallait de *l'eau*; or, la rivière le Chiers est à 3 kil. et il n'y a pas d'eau à Longwy.

Cette réponse faite par le Commandant au Conseil avait paru plausible; pourquoi reproduire ce reproche qui n'en est pas un dans le procès-verbal d'enquête.

vient qu'il n'a pas été exécuté. On a oublié de tirer un trait de plume).

Un officier de la garnison remettra au commandant des troupes prussiennes soussigné le 25 janvier à midi et demi à la porte de France l'état nominatif des officiers et employés militaires ayant rang d'officier ainsi que l'état numérique des troupes de la garnison et en même temps que l'état détaillé de toutes les provisions et du matériel de guerre.

Art. 6.

En considération des pertes *graves* déjà souffertes par la population, la population ne paiera pas d'autres contributions que celles payées par les villes ouvertes et villages des pays occupés.

La sûreté de la propriété est garantie. Les casemates de la forteresse sont laissées à la disposition des habitants jusqu'à ce que les maisons soient de nouveau habitables.

Cons-la-Granville, 24 janvier 1871 à 12 heures du soir.

Signé : Général de Krenski, commandant du corps assiégeant devant Longwy.

Lieutenant-colonel Massaroli commandant la Place.

Pour copie conforme au livre d'ordres.

Signé : Massaroli.

PLACE DE LONGWY

ÉTAT DE SIÈGE.

Ordre N° 87.

Le lieutenant-colonel commandant, tout en déplorant la dure nécessité qui l'a forcé de rendre la place à l'ennemi après avoir accompli toutefois ce que le devoir et l'honneur lui commandaient en résistant énergiquement quoique sans espoir à un formidable bombardement de huit jours entiers sans interruption, n'a pas voulu quitter Longwy pour se rendre prisonnier à Trèves sans laisser à la garde nationale sédentaire de la ville, le témoignage de son estime pour l'entrain et l'énergie avec lesquels tous, officiers, brigadiers et canonniers ont accompli leur devoir, aussi bien sous le feu de l'ennemi sur les remparts que dans la ville pour tous les services intérieurs.

M. le chef d'escadron Tillaye, juge bien compétent en pareille matière, cite parmi ceux qui se sont fait remarquer entre tous : dans les officiers.

MM. *baron d'Adelswards*, capitaine commandant;
Munier, capitaine en second, Longwy (haut);
baron d'Huart, *Ferdinand*, capitaine en second, Longwy (bas);

Souverain, lieutenant ;

Coulon, Pierre, sous-lieutenant ;

Bourget, adjudant ;

qui par leur instruction militaire et les positions difficiles qu'ils ont occupées ont spécialement attiré son attention ; parmi les sous-officiers et canonniers, il a remarqué : MM. *Clautaux*, *Feltz*, *Moulnier*, *Melard*, *Pourelle*, *Philibert*, *Auvert*, *Fery* (tanneur), *Baron-Bonet*, *Radenac*, *Frezier*, *Gérard*, *Vagner*, *Thomas* (banquier), *Ernest* (eaux et forêts), *Thomas* (tanneur) blessé, *Ugré*, *Massaroli* (Henry-Charles), étudiant âgé de 17 ans. Ce dernier sur la demande unanime de la compagnie des canonniers de Longwy.

Longwy, le 26 janvier 1871.

Le Lt-Colonel commandant,

Signé : MASSAROLI.

ENVOI DU DOSSIER EN DUPLICATA DES PROPOSITIONS EN FAVEUR DE LA GARNISON DE LONGWY.

Pouilly-en-Montagne (Côte-d'Or), 5 septembre 1873.

Monsieur le Ministre,

Ayant appris d'une manière certaine que tout ou une grande partie du dossier renfermant les propositions de

récompenses établies en faveur des militaires de tout grade composant la garnison de Longwy et adressé à Bordeaux par l'intermédiaire de M. le Ministre de France à Bruxelles à la date du 31 janvier dernier, avait été égaré et n'était pas parvenu au ministère de la guerre à Paris, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de refaire ce travail en duplicata, et j'ai l'honneur de vous l'adresser ci-joint en le recommandant à votre haute et bienveillante justice.

Votre circulaire du mois de juin par laquelle l'armée est prévenue que les réclamations et récompenses résultant de la guerre 1870-71 auront cours jusqu'à la fin de l'année 1872, m'a encouragé à renouveler ces mémoires de proposition en faveur de tous ceux qui l'ont mérité en me secondant dans la défense de la place.

J'ose espérer que ce retard apporté par une cause de force majeure, ne sera pas préjudiciable aux intérêts de mes subordonnés dont les bons services ignorés jusqu'ici ne peuvent manquer d'attirer sur eux votre bienveillance particulière par l'examen attentif des documents joints aux divers mémoires (ordres de la place et rapports).

Permettez-moi, M. le Ministre, sans revenir sur les détails qui ont fait l'objet de mon rapport sur le siège de Longwy, de profiter de cette circonstance pour plaider la cause de ma garnison, en vous faisant connaître quelle a dû être ma préoccupation, ma pensée constante pour la

défense, pensée qui ressort naturellement et se détache des faits accomplis.

Au moment où dès le mois d'août, l'ennemi avait coupé toutes nos communications, laissé dans la place avec des fortifications délabrées et ouvertes, n'ayant pas même l'armement de sûreté (fait constaté à la fin de juillet par la visite du général de Roche-Bouët) (1), avec une garnison de deux compagnies du 44[e] de ligne fortes de 55 hommes chacune (110 h[es]), commandées par le capitaine Morel, 69 artilleurs de la 2[e] batterie du 8[e] régiment, commandant, capitaine Rives, arrivés depuis peu de jours de la Fère, 160 douaniers repliés de la veille, quelques gendarmes et forestiers (au lieu de 3,600 hommes), chiffre réglementaire, et sommé de me rendre le 27 août, il fallait payer d'audace; en un mot, il fallait masquer notre faiblesse.

De là les expéditions sur Audun-le-Tiche, le 29 août, deux jours après la sommation; sur Arrancy, le 20 septembre; sur Chenières, Cons-la-Granville, (Villers-la-Montagne) et sur tous les villages environnants occupés,

---

(1) Le général de Vercly, commandant la subdivision à Metz, m'avait annoncé un bataillon des gardes-mobiles des Vosges et 200 hommes pour compléter les deux faibles compagnies du 44[e] de ligne; mais le bataillon des Vosges fut détourné pour aller défendre les passages des Vosges et les 200 hommes du 44[e], partis trop tard, n'arrivèrent pas à Longwy et furent retenus à Thionville ou ailleurs.

attaques qui du reste ont toujours réussi, l'ennemi ayant été surpris chaque fois. La reconnaissance sur Fresnoy-la-Montagne et Tellancourt, le 27 décembre 1870, a eu pour but tout spécial de connaître les travaux de l'ennemi en prévision du siège prochain.

De là la croyance de l'ennemi, que Longwy, fortement défendu, lui ferait perdre trop de temps et de monde en le détournant de son objectif principal, la route et le chemin de fer de Thionville à Mézières. De là son éloignement momentané de nos communes qui, ainsi protégées, subirent peu de réquisitions.

Au mois de septembre, il est vrai, Longwy reçut un renfort peu attendu d'environ (1) trois cents échappés de tous grades des prisonniers de Sedan; se-

(1) Ce renfort n'a été que de 300 hommes au plus, tous échappés de Sedan; aucun des évadés de Metz, passant par l'arrondissement de Briey et de Longwy, ne s'est arrêté dans cette place; ils se sont dirigés sur Lille par la Belgique ; Longwy n'a reçu absolument que ce chiffre de 300 hommes, ainsi que peuvent le prouver les états de contrôle des 9e et 10e bataillons de marche, et non un *très grand nombre* comme le prétend le procès-verbal d'enquête; c'est cette raison qui a obligé le commandant à instituer un conseil de révision à Longwy et à envoyer ses gendarmes déguisés auprès des maires de l'arrondissement de Briey et Conflans. Porteurs de ses instructions, ils ont réussi à soustraire les appelés de 25 à 35 et les conscrits de 1870 à la surveillance des Prussiens qui occupaient déjà tout le pays et à les faire entrer dans la place ; avec les draps de Pierrepont, au moyen d'une commission d'habillement et d'ateliers organisés dans la place, on parvint à confectionner tout l'habillement et même le linge et chaussure.

cours bien urgent en tous cas, les deux faibles compagnies du 44e, composées de jeunes soldats, étant encore non instruits ; elles seules, du reste, étaient armées de chassepots dans la place qui ne possédait que 2 à 3000 fusils à tabatières.

Ce noyau d'anciens soldats ayant vu le feu, constitua dès lors la force principale des deux bataillons, 9e et 10e de marche (14 à 1500 hommes) que je parvins à organiser, en y ajoutant les appelés de 25 à 35 ans et les conscrits de la classe de 1870 des cantons de Longwy, d'Autun-le-Romans, d'Aumetz, Briey et Conflans; il me fut possible, avec beaucoup de peines, de soins et de temps, de les habiller, de les équiper et armer avec les 2000 fusils de l'arsenal, mais non de les aguerrir complètement.

Ce sont donc ces anciens soldats, en y comprenant le 44e, qui ont pu apporter à la défense, surtout pour les sorties, un concours sérieux ; à quelques exceptions près, il a toujours été très-difficile, malgré toute la surveillance des officiers et des sous-officiers, de maintenir les jeunes soldats au feu; ils se sont rendus utiles surtout en permettant aux autres de se reposer et en faisant le service intérieur dans les postes et les divers ouvrages de la place (1).

---

(1) En lisant cette lettre et ce passage au conseil à la séance du 7 mai, le maréchal président m'interrompit plusieurs fois pour me

D'un autre côté, l'ennemi, après s'être emparé des places de Thionville, Montmédy, Mezières, Péronne, etc.; en les bombardant et les écrasant par des moyens peu ordinaires et presque irrésistibles, désireux de posséder une voie de chemin de fer de plus (celle d'Arlon, Longwy et Longuyon), nécessaire pour ses immenses approvisionnements venant d'Anvers, par Libramont (1), se décida à venir attaquer Longwy; seulement, nous croyant toujours plus forts que nous ne l'étions, il réunit de plus grandes forces, 14 à 15000 hommes environ avec une artillerie formidable (12 batteries); commença les 14 et 15 janvier par une attaque de vive force ou une tentative vigoureuse, qui fut repoussée, puis se décida, en nous serrant de très-près, à bombarder la place sans interruption du 17 jusqu'au 25 janvier, après avoir perdu tant dans les sorties précédentes que pendant le bombardement, de 1800 à 2000 hommes (la perte de la garnison étant de 157 hommes).

Que pouvait faire de plus la petite place de Longwy, complètement dominée par toutes les batteries ennemies (12 à 14 batteries), à 1,700, à 2,000, puis à 800 mètres et enserrée par des forces supérieures avec des moyens

---

faire l'éloge de ces soldats qu'il trouvait très-aguerris puisqu'ils faisaient de telles sorties et allaient chercher l'ennemi à plus de 20 kil. (Textuel)

(1) Avertissement donné par la compagnie du chemin de fer de l'Est qui m'a envoyé M. Belley, son agent principal, en personne.

si insuffisants. Elle ne pouvait plus alors dissimuler ni cacher sa faiblesse, et elle s'est défendue autant qu'il lui a été possible, du 14 au 25 janvier.

Je l'espère donc, Monsieur le Ministre, vous le penserez comme moi, comme le proclame du reste l'opinion publique dans le pays : Longwy et ses défenseurs ont bien rempli leur tâche et ils méritent les récompenses que j'ai l'honneur de solliciter de votre haute et bienveillante appréciation.

Je suis avec le plus profond respect, etc.

Le Lt-Colonel commandant,

Signé : MASSAROLI.

Lettre de protestation contre le procès-verbal du conseil d'enquête du 7 mai 1872, et de rectification des erreurs matérielles qu'il contient, remise entre les mains du Ministre de la guerre dans l'audience du 2 juin, a Versailles (1).

Saint-Omer, le 31 mai 1872.

Monsieur le Ministre,

Je me soumets, ainsi que le devoir militaire l'exige, à la décision qui a été prise à mon égard en m'admettant à

(1) La première lettre remise au ministre avait omis de réfuter plusieurs points essentiels du procès-verbal d'enquête, qui l'ont été de vive voix dans l'audience accordéele 2 juin; j'ai cru devoir

faire valoir mes droits à la retraite, et j'accepte sans murmure le nouveau malheur qui complète une carrière

---

les insérer dans la copie (ci-contre) de la lettre de rectification qui se trouvera ainsi tout à fait complétée.

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU 7 MAI 1872.

Le conseil d'enquête,

Vu le dossier relatif à la capitulation de la place de Longwy,

Vu le texte de la capitulation,

Sur le rapport qui lui en a été fait,

Ouï MM. le commandant Boillot, ex-commandant du génie,

Le commandant Thillaye, ex-commandant de l'artillerie,

Le lt-colonel Massaroli, ex-commandant de la place ;

Après en avoir délibéré,

Exprime comme il suit son avis motivé sur ladite capitulation :

Les fortifications de la place de Longwy étaient en bon état et offraient un grand nombre de bons abris voûtés pour la protection de la garnison et de la population.

Son armement se composait de 131 pièces; le nombre de projectiles s'élevait à 66,450, elle était pourvue de 132,000 kil. de poudre à canon (en barils), 1,461,400 cartouches pour fusils à tabatière et 3,038 fusils à tabatière et mousquetons (120 chassepots seulement entre les mains du 44e).

La garnison était forte de 2,000 hommes, y compris les canonniers sédentaires et beaucoup d'évadés de toutes armes qui s'échappèrent des mains de l'ennemi après la capitulation de Sedan.

Les vivres étaient en grande abondance. Le commandant avait fait sortir de la place les femmes, les enfants et les bouches inutiles.

Le 27 août 1870, l'ennemi somma la place de se rendre.

longue, peu heureuse, et pendant laquelle il m'a été donné cependant de montrer quelque dévouement et de rendre quelques services à mon pays.

Mais je ne puis admettre avec la même résignation ni le blâme ni les erreurs contenus dans le procès-verbal du conseil d'enquête pour Longwy, et je demande à les sou-

---

Le commandant Massaroli, répondit qu'il se défendrait jusqu'à la dernière extrémité.

Du 20 août au 27 décembre la garnison fit plusieurs sorties heureuses, hardies, bien conduites.

Dans le mois de janvier 1871, l'ennemi se concentra autour de Longwy et ouvrit le 17 un feu très-violent qui se prolongea jusqu'au 24 (inclus).

Malgré ses réponses aux différentes sommations, ses proclamations énergiques à ses soldats pour les encourager à résister à outrance, le commandant de place, bien que presque tous les membres du conseil de défense eussent déclaré que la résistance pouvait encore être prolongée pendant quelques jours, se résolut à capituler et envoya au général ennemi le texte de la capitulation qu'il avait pris soin de rédiger lui-même.

Le conseil blâme le l[t]-colonel Massaroli d'avoir rendu la place dont le commandement lui était confié, sans s'être conformé aux prescriptions de l'article 255 du décret du 13 octobre 1863, sans avoir détruit ses munitions de guerre et les approvisionnements en vivres.

Il lui reproche en outre d'avoir laissé insérer dans la capitulation, la clause en vertu de laquelle une somme de 1,000 francs par cheval devait être remboursée à l'ennemi pour les chevaux qui, provenant des prises faites sur lui, ne pourraient lui être restitués en nature (condition non exécutée il est

mettre à votre haute et impartiale justice.

Pendant la séance du conseil du 7 mai, séance fort courte et qui m'a donné à penser qu'elle n'était qu'une simple formalité, plusieurs questions m'ont été adressées, auxquelles je croyais avoir victorieusement répondu ; ces questions et ces réponses ne figurent nullement au procès-verbal ; permettez-moi d'en reproduire ici la substance en quelques mots.

« Les fortifications étaient en bon état, etc., » dit le procès-verbal ; mais ce résultat n'a été obtenu qu'à la fin d'octobre, après un travail incessant de deux mois. La lecture des documents prouve qu'au mois d'août, l'armement de sûreté n'était pas en place ; qu'une brèche énorme existait dans la fortification et que les abris et embrasures étaient à peine commencés pour les pièces comme pour les canonniers.

« La garnison, dit-on encore, était de 2,000 hommes. » Erreur complète ! erreur de parti pris ! Au mois d'août, au 27 août, jour de la première sommation de l'ennemi, l'ef-

---

vrai, mais qui subsiste dans le protocole, (*par oubli* d'avoir passé un trait dessus admis à la séance du 7 mai), et de s'être engagé à empêcher toute tentative d'évasion de la part des officiers et des soldats de la garnison de Longwy.

Pour extrait conforme :

Le président du conseil d'enquête,

Signé : BARAGUEY-D'HILLIERS.

fectif est de 110 hommes du 44e de ligne, 69 artilleurs de la 2e batterie du 8e d'artillerie et 160 douaniers repliés de la veille ; c'est avec cet effectif de 300 hommes au plus que le commandant effectue, non pas seulement des sorties, mais de véritables expéditions à plus de 20 kil. de la place ; qu'il détruit des escadrons et des compagnies entières à l'ennemi. Tout cela a été dit devant le conseil, le président lui en a fait compliment à plusieurs reprises, et rien, ni questions, ni réponses ne figurent dans la rédaction du compte-rendu. Ce n'est que trois mois plus tard que la garnison est parvenue à ce chiffre de 1,800 à 2,000 hommes, après la création et l'organisation faite par le commandant des deux bataillons 9e et 10e de marche, décrétés à la date du 1er novembre par le ministre de la guerre à Tours. N'y avait-il pas là un sujet d'éloge pour la prévoyance, la persévérance dont j'ai fait preuve en organisant, en habillant, en armant et en instruisant ces troupes ; aurais-je pu obtenir sans elles les bons résultats que le procès-verbal veut bien signaler depuis le mois d'août jusqu'à la fin de décembre. L'intention de cacher l'incurie de ceux qui n'avaient rien fait, rien préparé dans les places n'est-elle pas évidente et cela aux dépens de celui qui méritait l'éloge, car aucun réglement n'existe qui oblige un commandant de place à créer, à organiser les ressources qu'on ne lui a pas données pour la défense de sa place. « Son armement se composait de 131

pièces, etc. »

Pourquoi omettre ici ce qui a été dit dans les procès-verbaux des autres places ; c'est-à-dire que sur ce chiffre, 28 pièces seulement, en comptant les mortiers et 4 pièces de campagne, sont *rayées* et capables de répondre au feu de l'ennemi. Tout le reste est à âme-lisse et presqu'inutile ainsi que la grande quantité de projectiles pleins.

Pourquoi passer sous silence le chiffre de l'ennemi, fort d'au moins 14,000 hommes avec 12 à 14 batteries dominant et foudroyant la place de tous côtés en prenant les défenseurs à revers ? « Dans le mois de décembre l'ennemi se concentra, etc. »

Le procès-verbal se tait sur les combats du 14 et du 15 janvier, pendant lesquels la garnison entière a combattu, surtout pendant la seconde journée, en avant des glacis. Il en a été question cependant à la séance et il a été admis après discussion que s'ils ne comportaient pas l'importance d'une véritable attaque de vive force, ils constituaient au moins une tentative vigoureuse.

Plus loin, il est dit que le feu a été ouvert le 18 et s'est prolongé jusqu'au 24. Là, l'erreur matérielle est manifeste ; le feu a commencé le 17, à 7 heures 45 min. du matin, et a duré sans interruption de jour ni de nuit jusqu'au 24 inclus ; c'est-à-dire jusque dans la matinée du 25, puisque la capitulation n'a été signée qu'à 12 heures dans la nuit du 24 au 25 et qu'il a fallu un cer-

tain temps pour faire parvenir l'ordre de cesser le feu à toutes les batteries environnant la place, c'est donc *huit* jours entiers de bombardement et non *sept* (Voir l'*Officiel*, dépêche prussienne du 25 janvier, général Krenski au Roi : Longwy a capitulé après *neuf* jours de bombardement).

Mais, n'est-ce donc rien que ces huit jours et huit nuits entiers d'un pareil bombardement, dont il est à peine question dans le procès-verbal, et le conseil avait sous les yeux le journal exact et le rapport sur chacune de ces terribles journées et il ne mentionne rien des diverses péripéties de la défense et de l'attaque, des efforts et de la résistance de ses défenseurs, et des pertes considérables infligées à l'ennemi, rien de la destruction des ouvrages et des bâtiments militaires, de la mise hors de service de toutes les pièces, de l'écrasement de *trois* casemates sur quatre ; de l'incendie et de la ruine de la ville. Tout cela cependant offre bien un certain intérêt et tout cela est passé sous silence quand on pouvait au moins le résumer en quelques mots ! n'y a-t-il pas là le parti-pris évident de cacher ou d'atténuer ce qui peut donner lieu à des éloges ? Mais ce qui est plus grave encore, c'est non-seulement de ne pas parler des motifs véritables qui m'ont déterminé à capituler et qui sont bien connus, tels que l'écrasement des casemates de l'hôpital de siège, les lettres du médecin en chef, etc., mais encore

de rapporter dans un procès-verbal officiel deux faits complétement erronés, tout à fait imaginaires et de m'imputer deux blâmes contre lesquels il est de mon devoir et de mon honneur de protester avec la plus grande énergie. Rien cependant dans mon rapport ni dans les autres documents n'a pu être interprété par le conseil de manière à lui faire penser que je n'étais pas d'accord avec les membres du conseil de défense et que j'avais, *moi seul*, rédigé la capitulation. Et dans la séance du 7 mai, aucune question ne m'a été posée qui pût me donner à croire qu'une pareille idée lui eût été suggérée ; je n'aurais pas eu de peine, dans ce cas, à la réfuter par le simple exposé des faits tels qu'ils se sont produits dans la journée du 24 janvier, avec des circonstances qu'il devient nécessaire de rappeler ici.

Le 24, en effet, dans la matinée, j'avais réuni le conseil de défense ; je demandais moi-même à chacun son opinion et j'écrivais sous la dictée celle de chacun des membres ainsi que la mienne ; comme *eux*, j'étais d'avis dans ce moment-là que nous pouvions tenir *un* ou *deux* jours et non *quelques* jours, terme vague, comme le dit le procès-verbal. Le registre du conseil de défense en fait foi. L'accord était parfait en cet instant comme il l'avait toujours été entre nous tous.

Ce ne fut que plus tard dans la journée, vers 4 du soir lorsque le médecin en chef, Dr Alix, me fit savoir

que la casemate de l'hôpital de siège avait eu plus de soixante projectiles éclatés dans l'intérieur, que la moitié de ses malades et infirmiers était tuée ou blessée, que l'effondrement était imminent et que le service devenait plus que difficile, ce ne fut qu'alors, dis-je, après m'être assuré de l'état véritable des choses et avoir reçu l'avis de l'arrivée et de la mise en batterie de 20 nouvelles pièces Krupp d'un énorme calibre, en outre des 12 premières batteries, que je me résolus non pas à rédiger moi-même, mais à faire discuter et rédiger les articles d'une capitulation honorable.

Comment d'ailleurs aurais-je pu être seul à faire cette rédaction ? Mon habitation étant complétement détruite et la casemate habitée par ma famille percée de deux projectiles qui avaient éclaté dans l'intérieur, j'étais logé ce jour-là, le 24, avec le commandant du génie Boillot et le commandant des Douanes, Depreux, membres du Conseil de défense, dans la casemate 18.

Le commandant de l'artillerie Thillaye, et le capitaine commandant de la 2e batterie Rives, également membres du Conseil, étaient présents, ainsi que le chef du 9e bataillon, Morel ; c'est entre nous, cinq ou six membres du Conseil, que chacun des articles du projet a été discuté. Il a été écrit et rédigé de la main de MM. Boilot et Rives ; le soir seulement à la nuit, cette rédaction a été confiée au premier, qui est allé la négocier jusqu'à Cons-la-

Granville à 10 kilomètres, avec le commandant des troupes prussiennes. Celui-ci m'a renvoyé ensuite M. Boillot avec M. Merrem, son aide-de-camp, lesquels sont venus me retrouver au milieu de la nuit, j'ai fait traduire les articles de la capitulation de l'allemand en français par M. Merrem lui-même, et je n'y ai apposé ma signature qu'après avoir encore discuté et rejeté quelques clauses, entre autres l'article relatif au remboursement des chevaux du colonel comte Shmettau.

Tels sont les faits dans leur simple vérité; je l'affirme sur l'honneur et il est facile de s'en assurer auprès des officiers dont il est question plus haut.

D'un autre côté, le journal du siège a démontré que les Prussiens n'avaient nullement l'intention de prendre la place d'assaut. L'arrivée et la mise en batterie le 24 au soir, de 20 pièces Krupp d'un énorme calibre (en outre des douze batteries qui depuis huit jours accablaient la Place) et dont le feu devait commencer le 25 au matin (avis reçu de Longwy (bas) en même temps que celui du Docteur) prouve qu'ils n'avaient d'autre intention que l'écrasement *sur place* de la ville et de ses défenseurs; l'inobservation de l'article 255 ne peut donc en ce cas comporter un blâme qui serait partagé avec toutes les autres places; aucune n'ayant subi d'assaut.

Le procès-verbal ne parle pas des pièces *enclouées*, ni des *fusils brisés*, parce qu'il y aurait eu encore là un sujet

d'éloge. Cependant il a été constaté et admis à la séance que toutes les pièces avaient été ou démontées et mises hors de service par le feu de l'ennemi, ou *enclouées* et tous les fusils (2 à 3,000) *brisés.*

« Mais il reproche au Commandant d'avoir livré ses approvisionnements en vivres et ses munitions de guerre. »

Je ne puis pas davantage accepter ce blâme contre lequel je proteste avec la même énergie, parce qu'à la séance même, j'ai dit et prouvé au Conseil en lui produisant les pièces régulières et justificatives.

1° Que j'avais réussi quelque temps avant le bombardement à renvoyer dans le Nord environ (5,000 quintaux sur 6,000 reçus) cent wagons envoyés d'Arlon par la Compagnie de l'Est et chargés des vivres les plus précieux parmi l'approvisionnement primitif destiné à l'armée de Metz. L'agent principal, M. Belley, de cette Compagnie a accompli cette opération de concert avec nous ; j'ai invoqué son témoignage devant le Conseil.

2° Que j'avais fait livrer par la garnison aux habitants de Longwy toutes les provisions et les vivres qui me restaient (1), à l'exception de quelques caisses de biscuit.

(1) En effet, l'envoi dans le Nord par la Belgique de 5,000 quintaux environ, environ 90 à 100 wagons, a été fait le 24 novembre; or, du 24 novembre au 25 janvier 1871, la garnison entière augmentée de la population pendant le bombardement ont vécu avec les vivres restants; et le peu qui en restait le 24 janvier, veille de la remise à l'ennemi a été porté aux habitants par les soldats.

L'ennemi en a bien donné la preuve en refusant un reçu à l'officier comptable dont la comptabilité d'ailleurs fait foi.

Si ces questions et les réponses faites pendant la séance avaient été recueillies avec soin comme cela devait l'être dans des circonstances aussi graves et si on les avait publiées en même temps que le procès-verbal, il aurait été facile de s'assurer de la vérité de tout ce que j'affirme et je ne serais pas dans l'obligation de les rappeler ici.

A la question qui m'a été faite pour les poudres, j'ai répondu : que la poudre de la poudrière du bastion 6 avec les cartouches avait été répandue sur la neige des fossés ; que pour les barils de poudre de canon ou de mine en trop grande quantité contenus dans la poudrière du bastion 3, il aurait fallu avoir de *l'eau* pour *noyer* ces poudres, qu'à Longwy, il n'y avait pas *d'eau* et que la Chiers était à 3 kilomètres des remparts, par dessus lesquels, M. le Maréchal Président m'a dit alors que j'aurais dû les faire jeter et rouler jusqu'à la rivière. Cela est-il sérieux ? et s'il existe là un sujet de blâme, je l'accepte entièrement ; il est le seul qui ait une sorte de raison d'être.

Quant à la clause de la capitulation par laquelle je me serais engagé à empêcher toute évasion de la part des officiers et soldats, le Conseil a également reçu mon explication qui est toute simple ; il ne s'agissait que de donner le temps de recevoir une somme destinée à faire la solde

de la troupe et des officiers avant leur départ pour l'Allemagne ; j'ai donné toutes ces explications au Conseil et lui ai fait comprendre que l'engagement de ne pas s'évader n'était que de 24 heures ; que personne n'avait rien signé et que tout le monde, la solde faite, était parti pour l'Allemagne en parfaite liberté de s'évader sous l'escorte prussienne ; c'était donc non un reproche, mais un éloge, que méritait dans cette circonstance ma sollicitude pour ma troupe. Que conclure de tout cela ? Quelle est la raison de ce parti-pris ? Quelle faute en réalité le Conseil veut-il me faire expier ?

Veuillez, je vous prie, Monsieur le Ministre, pardonner à mon émotion et jeter un regard juste et bienveillant sur ma triste position ; certes, je crois avoir fait mon devoir et ce n'était pas à un blâme que je m'attendais, ni moi ni aucun de ceux qui me connaissent et qui savent comment je me suis comporté ; ce que je ne puis également supporter avec résignation, c'est que vous puissiez croire vous-même que j'aie pu vous tromper par mes rapports précédents ainsi que par les nombreuses demandes de récompenses pour mes subordonnés que vous avez bien voulu m'accorder et pour lesquelles je dois conserver une profonde gratitude. Pour moi (1) et ma famille qui n'a

(1) Mon fils âgé de 17 ans a pris part comme volontaire à toutes les sorties et a fait sur les remparts son service de canonnier pointeur pendant tout le siège ; il a été cité deux fois à l'ordre sur

cessé elle-même de donner l'exemple de l'énergie et de l'abnégation pendant le siège, que nous reste-t-il en récompense du dévouement au Pays ? La ruine !... Je me trompe, il nous reste le sentiment intime, la conscience du sacrifice et du devoir accomplis avec l'espérance que tôt ou tard la vérité se fera jour et que justice nous sera rendue.

Je suis avec le plus profond respect,
Monsieur le Ministre,
Votre très-obéissant subordonné,
Le Lt-Colonel en non activité,
Signé : MASSAROLI.

---

la demande de tous les canonniers de la Compagnie.

Ma femme et ma fille ainée âgée de 19 ans chassées par deux projectiles qui y avaient pénétré et éclaté, de la casemate de notre habitation, s'étaient réfugiées le 24 sous une grêle d'obus et de mitraille en traversant la Place, dans la casemate nº 18 du Conseil municipal et des canonniers civils.

Mayenne, im . A. DERENNE. — Paris, rue St-Séverin, 25.